

relations

octobre 1989 2,50 \$ no 554



Les politiques d'habitation

Le monde bouge. Les retournements qui s'opèrent en Pologne nous impressionnent par leur vigueur et par l'énorme espoir qu'ils suscitent. L'émigration des Allemands de l'Est vers d'autres cioux suggère à quel point les 20-30 ans veulent voir le monde, aller ailleurs ; leur départ secoue des traités internationaux et il projette les phares sur une perestroïka qui tarde à venir. En Asie, après les grandes manifestations en Corée, puis en Chine, d'autres régimes cherchent à refaire alliance avec leurs populations et leurs voisins. Plus près de nous, l'accord que les États-Unis d'Amérique viennent de signer avec le Mexique amorce, malgré ses limites, le compte à rebours du remboursement de la dette des pays de l'Amérique latine.

Le Québec serait-il la seule terre où l'on se contente de simples aménagements ? Un peu de peinture verte ici et là, de meilleures conditions de travail dans le secteur parapublic, quelques millions de plus à des programmes d'habitation et à l'éducation supérieure... Mais surtout pas de grande réforme à l'horizon, à l'image de nos séries télévisées de l'automne.

Pourtant des coups de barre vigoureux sont indispensables. Il suffit de se mettre à l'écoute du réel pour prendre la mesure des régions périphériques qui dépérissent et des conséquences sociales *pour tous* de l'appauvrissement au Québec. Les gros contre-coups du budget fédéral de 1989 sur nos politiques sociales ne vont rien arranger.

Les bilans de la Révolution tranquille qui s'amorcent, après trente ans de restructurations et de changements culturels, offrent une excellente occasion de prendre le pouls de notre vitalité collective. Ils avivent le goût des débats, donnent envie de nourrir la vie démocratique – nous en avons fait l'expérience au Centre justice et foi, en août dernier, lors de notre session d'été. Cela ne nous empêchera pas de partir, pour refaire notre carte du monde et mettre à jour nos carnets de correspondants avec l'étranger.

Gisèle Turcot

relations

revue du mois publiée par le Centre justice et foi, sous la responsabilité d'un groupe de membres de la Compagnie de Jésus.

DIRECTRICE
Gisèle Turcot

SECRÉTAIRE À LA RÉDACTION
Fernand Jutras

COMITÉ DE RÉDACTION
Gregory Baum, Nicole Durand-Lutzy, Julien Harvey, Roger Marcotte, François Morissette, Guy Paiement, Francine Tardif.

COLLABORATEURS

André Beauchamp, Michel Beaudin, Renaud Bernardin, Ginette Boyer, Richard Dubois, Caroline Jarry, Yves Lever, Annine Parent-Fortin, Jean Picher, Jacques Racine, Jean-Pierre Richard, Maryse Robert, Jean-Paul Rouleau, Henri Sader.

BUREAUX

8100, boul. St-Laurent
Montréal H2P 2L9
tél.: (514) 387-2541

ABONNEMENTS

Hélène Desmarais

10 numéros (un an): 16,00 \$
(à l'étranger: 20,00 \$)
abonnement de soutien : 40 \$

Les articles de *Relations* sont répertoriés dans *Points de repères* et dans le *Canadian Periodical Index*, publication de Info Globe. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.

ISSN 0034-3781

On peut se procurer le microfilm des années complètes de *Relations* en s'adressant à *University Microfilm*, Ann Arbor Michigan 48106, USA.

Courrier de la deuxième classe. Enregistrement no 0143.

face à l'actualité

Suite à St-Basile... □ Pour l'oecuménisme local □ Les militaires et les civils □ L'éducation catholique

LE RAPPORT DELÂGE : DÉCEVANT

Cyrille Delâge, commissaire aux incendies, a rendu public son rapport, le 20 juillet 1989. Commencée le lendemain du sinistre survenu à Saint-Basile, c'est-à-dire le 24 août 1988, l'enquête a été interrompue le 31 août, suite au mandat d'enquête confié par le ministre de la Justice à la Commission de police. Comme une accusation criminelle avait été portée contre un suspect (plus tard innocenté), le commissaire ne pouvait continuer son enquête sans autorisation spéciale. Il obtenait cette autorisation le 21 septembre. L'audition publique n'a repris que le 20 février.

Le rapport du commissaire (seize pages, format 8,5 x 14, en 47 paragraphes) comprend cinq sections : le travail d'extinction, les opérations de la compagnie, le rôle joué par la ville de Saint-Basile, le travail du ministère de l'Environnement, les recommandations.

Durant l'enquête, 70 témoins ont été interrogés, mais le propriétaire de l'entrepôt, Marc Lévy, n'a pu l'être puisqu'il s'est réfugié aux USA et que la Loi n'autorise pas le commissaire à instituer des procédures d'extradition (par. 13). Le commissaire retient l'hypothèse d'un incendie volontaire (par. 15).

Pour les travaux d'extinction, le rapport est fort louangeur, sauf une flèche au député fédéral du comté.

Sur les opérations de la compagnie, le jugement est ferme :

« Les opérations de cette compagnie étaient dirigées de façon à retirer le maximum de profit avec le minimum de dépenses, sans aucun respect pour les lois et réglementations existantes. » (par. 20)

Sur le rôle de la ville de Saint-Basile : « nous ne pouvons attribuer aucun blâme à la ville de St-Basile » (par. 23). Saint-Basile a essayé de se défaire de l'entrepôt, mais n'y est pas parvenue.

C'est le ministère de l'Environnement qui reçoit les blâmes : « Dès 1981 et, par la suite, d'année en année à intervalles réguliers, des rapports ont été soumis par les inspecteurs du Ministère, soulignant les infractions à la loi, les irrégularités, les déficiences de la bâtisse, etc. ... sans que presque rien ne se fasse. » (par. 30)

En 1983, l'entrepôt est déjà rempli, mais un transfert provenant du poste d'Hydro-Québec de Saint-Antoine des Laurentides est autorisé. Un rapport du 30 avril est resté sans suite. Le Ministère n'a pas procédé à la saisie de la garantie du propriétaire. Le contentieux du ministère de l'Environnement est d'avis de ne pas tenter de poursuites. « On a l'impression que personne ne voulait prendre la responsabilité de procéder contre Lévy avant l'incendie. Après le feu, le site regorgeait d'inspecteurs et de spécialistes. » (par. 34)

Le commissaire fait ensuite des recommandations sur l'environnement (renforcer la loi et avoir des bâtiments plus sûrs) et sur la protection contre les incendies.

Avec agacement, le commissaire conclut : « Je m'en voudrais de ne pas profiter de l'occasion qui m'est fournie ici de livrer le fonds (sic) de ma pensée sur toute cette histoire » (...) « Pourquoi l'État ne prendrait-il pas à sa charge la garde de ces produits hautement dangereux, quitte à en faire défrayer totalement le coût par ceux qui veulent ou doivent s'en départir ? » (p. 46)

Le mérite du rapport est d'être clair et lapidaire. Mais quand on sait l'ampleur du risque qu'a représenté Saint-Basile et le retentissement de ce dossier dans les médias, il y a lieu de rester sur sa faim.

Il me semble, entre autres, que la conduite du ministère de l'Environnement aurait dû être scrutée avec beaucoup plus de rigueur. Quelles étaient les conditions précises de l'autorisation de 1981 ? Combien y a-t-il eu de rapports d'inspection et faits par qui ? À qui ont-ils été acheminés ? Ces rapports étaient-ils transmis à la municipalité concernée ? De quelle unité relevait ce dossier, du régional ou du central (il y a eu, depuis la création du ministère de l'Environnement, de très nombreuses frictions dans les juridictions) ? Qui, à quel moment et quel niveau hiérarchique a pris la décision de ne pas agir avec la rigueur nécessaire ? L'autorité politique a-t-elle été informée des risques ? Quelles décisions ces autorités ont-elles favorisées ? Y a-t-il eu ingérence du politique dans l'administratif ?

Le commissaire a favorisé le blâme général et l'absolution générale et propose comme correction une procédure étatisée. La formule est intéressante, mais ne suffit pas si les contrôles ne sont pas effectués avec rigueur et liberté de manœuvre. Si le Ministère a failli à sa tâche, ferait-il mieux si l'État avait toute la responsabilité ? Depuis quelques années, on prône l'imputabilité de la haute fonction publique. Le refus d'aller au fond du dossier n'est pas de bon augure.

Le laxisme dont a fait montre le ministère de l'Environnement

dans ce dossier n'est pas, à mon avis, un accident de parcours. Il s'inscrit dans la dérive de ce ministère après la crise de 1982 : couper des postes, favoriser le développement économique, adoucir les règlements, responsabiliser les promoteurs, etc. Un ministère devient mou quand les gens sentent du dedans que ni l'autorité politique, ni la très haute administration (les sous-ministres et les dirigeants du Conseil exécutif) ne les soutiennent vraiment. Cela est bien plus révélateur que tous les programmes de parti. La mode en politique est à la peinture verte. C'est par des études de cas approfondies qu'on vérifie le tout. À cet égard, je ne pense donc pas que le commissaire Delâge ait livré la marchandise. Dommage !

En annexe au rapport Delâge, il convient de signaler le document de Claude Cazes, adjoint technique au directeur général (*Rapport Incendie Saint-Basile-Le-Grand*, non daté, 54 pages et trois annexes). Ce rapport donne dans le détail les péripéties sur le terrain. C'est extrêmement intéressant. En page 13, on signale que l'auteur n'a pu avoir accès à un rapport d'inspection du ministère de l'Environnement du 31 juillet 1988. Étrange !

Parallèlement à l'enquête du Commissaire aux incendies, le Bureau de la Protection civile du Québec a commandé une étude à madame Hélène Denis, professeure agrégée à l'École polytechnique. Le rapport Denis est une étude universitaire sur la gestion des risques. La recherche s'est effectuée auprès de 84 personnes intervenantes au dossier. Les chapitres de l'étude portent sur l'événement, les incertitudes, l'organisation, les communications, la logistique, l'humain et sa culture, la gestion de crise gouvernementale. Malgré son haut niveau de technicité, je suis d'avis qu'il s'agit là d'un document majeur de très haute pertinence. Il devrait faire partie du *vade-mecum* de toute administration municipale qui risque, un jour ou l'autre, de se retrouver devant un événement semblable à celui de Saint-Basile. ■

André Beauchamp

Congrès oecuménique chez les Jésuites

ASSEZ HUMBLE POUR S'OUVRIR ?

Le temps à autre, il arrive qu'un joueur de hockey n'ait plus envie de sauter sur la patinoire, parce que la fatigue se fait soudain sentir avec plus d'intensité ou parce que l'entraîneur n'agit plus conformément aux attentes de l'équipe. C'est un peu l'atmosphère que j'ai ressentie au douzième congrès mondial des Jésuites oecuménistes, qui s'est tenu à Chantilly (France), à la fin du mois de juillet dernier. Il réunissait une centaine de personnes, uniquement des hommes, provenant d'une quarantaine de pays. Si la moyenne d'âge dépassait celle d'une ligue de hockey normale, on y rencontrait néanmoins des hommes – dont une dizaine de jeunes recrues – qui croient fermement à la cause de la réunion des Églises chrétiennes et qui y travaillent efficacement.

L'objet principal de cette rencontre était d'approfondir une notion spirituelle que saint Ignace de Loyola a laissée aux

croyants : le *Sentire cum Ecclesia*, c'est-à-dire comment demeurer en union avec l'Église. À travers les Exercices spirituels, les Constitutions, la pratique d'Ignace comme supérieur général et les relations entre la Compagnie de Jésus et le Saint-Siège depuis Vatican II, quatre conférenciers (États-Unis, Bolivie, France et RFA) ont analysé les fondements d'une attitude jésuite vis-à-vis de l'Église et de son autorité centrale.

Tranquillement, dans les équipes de discussion et dans les corridors, on murmure des questions... Comment Ignace aurait-il réagi ? Est-ce par une obéissance critique, qui s'exprimerait par des représentations aux responsables, qu'on doit réagir à la « restructuration romaine », au « retour en arrière » selon l'expression des hispanophones, à cette sorte de contre-réforme intra-ecclésiale qui refoule dans les limbes les inspirations et les grandes intuitions de Paul VI ou de

Jean XXIII ? Ou d'autres moyens sont-ils acceptables ou mêmes préférables ?

J'ai constaté que les professionnels de l'oecuménisme manquent de souffle et de motivation. De souffle, car le dialogue oecuménique institutionnel marque le pas et est arrivé à un état de saturation, sauf peut-être le dialogue avec les Anglicans. De motivation, car à Rome bien des attitudes d'esprit et de coeur ouvertes à la rencontre de l'autre ont semblé se refermer.

Par ailleurs, on semble trouver un nouvel espoir dans l'oecuménisme local, souvent orienté vers la mission. Des communautés catholiques, anglicanes, protestantes ou même orthodoxes joignent leurs efforts pour loger des itinérants, alphabétiser une sous-culture sociale, secourir les femmes battues et même parfois prier ensemble. S'il ne faut pas freiner mais plutôt encourager le dialogue oecuménique institutionnel, malgré ses lenteurs et le poids des systèmes religieux auxquels il est rattaché, il semble que l'avenir soit du côté du partage oecuménique local et concret. L'Évangile vécu dans la foi ne peut-il pas être une voie, prophétique, indiquée aux institutions, trop souvent étouffées par des

traditions séculaires et une fausse sécurité ?

Le congrès rappelle que deux attitudes spirituelles sont requises à l'intérieur de chaque groupe ou Église avant qu'on puisse entrer en conversation. Elles demeurent nécessaires au maintien du dialogue : une humilité fondamentale, qui doit exclure toutes formes de lutte de pouvoir, et la reconnaissance du fait qu'on ne possède pas exclusivement la vérité, mais que celle-ci est partagée et réside dans toutes les Églises qui vivent du Christ. Ces deux attitudes s'imposent d'autant plus aujourd'hui, que beaucoup d'Églises soeurs sont apeurées par le centralisme conservateur de la curie vaticane. Une autre raison de faire de l'oecuménisme local une main tendue aux frères et soeurs des diverses Églises.

Je reprends ma comparaison sportive du début : lorsque le joueur fatigué soupire, morose et plein de doutes, n'est-ce pas un cri de ralliement lancé vivement par un coéquipier, ou une tape dans le dos de la part d'un copain, qui le relance sur la glace, les yeux brillants et le regard éveillé ? ■

François Morissette

MILITAIRES ET CIVILS DU CHILI ET D'AILLEURS

en décembre prochain, les Chiliens éliront leur premier gouvernement civil depuis le coup d'État militaire de 1973 et mettront ainsi un terme à la dernière dictature militaire d'Amérique latine. Un dur chapitre de l'histoire du sous-continent prendra fin alors, mais non sans laisser dans son sillage une interrogation sur le sort qui sera réservé aux militaires responsables des violations des droits humains et à Pinochet. La question s'est déjà posée, on le sait, en Argentine, au Brésil et en Uruguay. Et partout, sauf en

Argentine où la question n'est pas encore tout à fait réglée¹, les nouvelles démocraties ont renoncé à faire juger et condamner les militaires responsables de violations graves des droits humains. Pourquoi ? Et qu'attendre, à ce chapitre, du prochain gouvernement chilien ?

Une opinion courante veut que les nouveaux gouvernements civils hésitent à punir l'armée pour les crimes qu'elle a commis, par crainte qu'elle ne se rebelle et ne reprenne le pouvoir. Voilà qui contient une part de vérité, mais qui est cependant efficacement contesté par le journaliste uruguayen Carlos Fazio, pour qui la distinction entre civils et militaires, en Uruguay du moins, n'est pas si tranchée qu'on veut bien le croire. D'après Fazio, le Parti Colorado et le gouvernement civil actuel de Julio Maria Sanguinetti, en Uruguay, ne sont pas les *otages* des militaires et ils ne gouvernent pas sous la *menace* d'un coup d'État : ils seraient plutôt les complices et co-auteurs de tout ce qui est survenu sous la dictature.

En Uruguay, dit Fazio, les militaires n'ont rien inventé. C'est en effet un civil du Parti Colorado, le président Bordaberry, qui, le 27 juin 1973, a proclamé la dissolution du Parlement et doté les forces armées de pouvoirs exceptionnels. L'actuel président, Sanguinetti, était ministre sous la dictature « civile » de Bordaberry. « Il était l'un des *durs* du cabinet au moment des négociations officielles avec le mouvement des Tupamaros² : il refusait de dialoguer avec des *délinquants*. Et si aujourd'hui il est président, c'est avec l'approbation des militaires, car il n'a pas refusé de négocier avec eux³. »

1. Le cas argentin est différent des autres, car les militaires ont cédé le pouvoir au gouvernement de Raul Alfonsín, en 1983, dans le déshonneur le plus complet. Ils venaient de perdre la guerre des Malouines et l'économie du pays était en ruine. Il fut alors plus aisé pour le nouveau gouvernement de créer une Commission nationale sur les disparus de la dictature (quelque 9000 disparitions documentées selon la Commission gouvernementale, plusieurs milliers de plus selon d'autres sources) et de faire juger et condamner par un tribunal civil, en décembre 1985, les principaux responsables de la répression. Depuis, cependant, trois rébellions militaires ont remis ce processus judiciaire en question et les procès de centaines d'autres militaires ont été suspendus. Quand au nouveau président argentin, Carlos Menem, il a laissé entendre qu'il annoncerait dès cet automne une amnistie générale qui s'étendrait même à ceux qui ont déjà été condamnés.
2. Mouvement de guérilla urbaine, de gauche, fondé en 1962.
3. Fazio, Carlo, « Una integración rigurosamente vigilada », *Proceso*, no 578, 30 novembre 1987, Mexico.

Ce point de vue n'est pas très éloigné de celui d'Alain Rouguié, ancien ambassadeur de France au Salvador et auteur d'un ouvrage sur l'État militaire en Amérique latine. « Les coups d'État militaires », dit-il, « ne réussissent en général qu'avec l'aide des civils⁴. »

Cette association historique entre les militaires latino-américains et certains partis politiques, en plus de retourner comme un gant le mythe « civiliste » derrière lequel s'abritent opportunément bon nombre de politiciens, constitue certainement un clef pour évaluer ce qui détermine le degré de volonté ou de capacité des nouveaux régimes civils à juger les crimes de leurs prédécesseurs.

La deuxième clef suit logiquement : l'idéologie. Les dictatures du cône sud naquirent en effet d'une idéologie promue par les militaires, mais partagée par diverses formations politiques civiles : la doctrine de la sécurité nationale, telle qu'enseignée à l'École militaire des Amériques, une école militaire américaine située dans la zone du Canal de Panama. C'est l'époque, alors, de « l'inter-américanisme » et de la « sécurité hémisphérique » – des euphémismes qui signifiaient que les États-Unis faisaient et défaisaient les gouvernements latino-américains à volonté, grâce aux liens militaires créés par cette fameuse École des Amériques d'où sont sortis les Somoza et les Pinochet du continent. C'est l'époque de l'Organisation des États Américains (OEA), créée en 1948, et du Traité militaire inter-américain d'assistance réciproque, le TIAR, signé un an plus tôt. C'est l'époque, lâchons le mot, de la guerre froide et de l'anti-communisme.

Aujourd'hui, tout cela est en train de changer, grâce à la détente Est-Ouest et au déclin de la puissance américaine ; mais il ne faut pas oublier la responsabilité de plusieurs partis politiques anti-communistes, qui se sont tus ou qui ont carrément collaboré lorsque les forces armées, en tant qu'*institution*, mettaient brutalement fin au système démocratique et emprisonnaient, torturaient et exécutaient des milliers d'opposants. D'ailleurs, tout cela est encore vrai aujourd'hui, même en Amérique centrale où les gouvernements du Salvador, du Guatemala et du Honduras sont, n'est-ce pas, civils !

Que se passera-t-il dans le cas du Chili ? Les jeux ne sont pas faits, mais l'issue du débat est prévisible. D'une part, il semble bien que le démocrate-chrétien Patricio Aylwin, dont la candidature est appuyée par une coalition de partis de gauche et du centre, remportera les élections du 14 décembre. Le parti démocrate-chrétien a indiqué son intention d'ouvrir certaines enquêtes à propos d'exécutions de prisonniers politiques, mais il est probable que, s'il réussit à faire condamner quelques militaires, ce sera dans le but de désigner des boucs émissaires pour éviter que les forces armées ne soient jugées en tant qu'institution. Le rapport de force favorise en effet les militaires chiliens, qui se retirent de la scène politique la tête très haute. N'oublions pas que près de la moitié de la population chilienne (43 %) a voté pour le maintien de leur régime lors du plébiscite d'octobre 1988. L'économie du pays est florissante et la constitution de Pinochet, amendée dans le calme lors d'un deuxième plébiscite au cours de l'été, a obtenu l'aval de l'opposition.

Bref, on se doute bien que les militaires vont exiger des garanties de la part du prochain gouvernement : impunité, maintien de l'amnistie auto-proclamée en 1978, privilèges financiers et matériels, etc. Or, d'après le sociologue français Alain Touraine, qui connaît bien le Chili⁵, il est tout à fait plausible que ces garanties soient accordées aux militaires : ... « *parce qu'il ne faut pas oublier qu'en cas de négociation avec l'actuelle opposition, les hommes de la junte auront notamment en face d'eux ceux de la Démocratie-chrétienne. Or, ils ont préparé le coup d'État ensemble* ». ■

Caroline Jarry

4. Rouguié, Alain, « La démilitarisation des civils », *Le Nouvel observateur*, 14-20 octobre 1988, Paris.
5. Touraine, Alain, « Cette droite qui ne veut plus de Pinochet », *Le Nouvel observateur*, 14-20 octobre 1988, Paris.

BIBLIQUIZ (Le jeu du Nouveau Testament)

Pour apprendre à connaître les lieux, les personnages, les écrits et les coutumes à l'époque de Jésus.

Préparé par des professeurs de la CÉCM, supervisées par une conseillère en éducation chrétienne.

Coût : 25 \$ + taxe et frais d'expédition.

Commandez à

SΘCABI

Société catholique de la Bible, 7400, boul. St-Laurent, Montréal H2R 2Y1, tél.: (514) 274-4381

L'ÉDUCATION CATHOLIQUE EN DÉBAT

du 16 au 18 août dernier, s'est tenu Carrefour 89 qui réunissait plus de 500 intervenants et intervenantes (conseillers en éducation chrétienne et conseillers pédagogiques en enseignement religieux, enseignants chargés de l'enseignement religieux, animateurs de pastorale scolaire, cadres scolaires et représentants des diocèses du Québec) pour « faire le point sur l'éducation catholique scolaire et identifier des pistes d'action pour les années 90 ». La franchise et la netteté de plusieurs interventions ont placé les participants devant des constats peu réjouissants, notamment la large désaffection du monde scolaire et des parents face à l'éducation catholique dans les écoles et le manque d'adaptation des programmes d'enseignement religieux trop axés sur les contenus. De telles assises ne se prêtent pas facilement à une synthèse rapide mais donnent à penser. Elles sont l'occasion de préciser les enjeux de l'éducation catholique pour les prochaines années.

Il y a d'abord un débat à poursuivre dans la société autour de la confessionnalité dans le réseau des écoles publiques, de son existence, de sa légitimité, de la place qu'elle doit y occuper dans le contexte de la valorisation des droits de la personne. L'un des intervenants à Carrefour, Jacques Grand'Maison, a vivement insisté sur ce point. Il s'agit, bien sûr, d'un phénomène récurrent. Il resurgit de façon particulièrement virulente à chaque fois que le gouvernement amorce une réforme dans l'éducation (Lois 40 et 107). On y retrouve les discours tranchés des idéologues de la laïcité et de la confessionnalité pure et dure, et aussi les discours plus nuancés des pragmatistes qui tentent d'ajuster les choses à l'évolution des faits, des comportements et des mentalités. Il y a surtout le silence déconcertant d'une masse de citoyens, de parents, d'éducateurs et de cadres scolaires. Le « quant-à-soi » des gens dans le domaine spirituel et religieux constitue un « continent noir » qu'il serait impérieux d'explorer (Grand'Maison). La poursuite d'un débat social fécond exige de faire de la lumière sur ces zones d'ombre.

Une réflexion sociale sur la confessionnalité et l'éducation catholique à l'école engage nécessairement l'Église du Québec et elle l'engage de deux façons : dans sa participation au large débat social et dans l'instauration d'un débat interne à l'Église. Pour assurer sa participation au débat social, il ne suffit pas que l'Église se manifeste aux moments opportuns par des déclarations de l'épiscopat. La parole devrait être prise par un large éventail de catholiques qui pourraient ainsi occuper l'espace présentement accaparé par les partisans d'une seule conception de l'école catholique. Pour ce faire, il est nécessaire d'instaurer un débat interne à l'Église. Elle est relativement bien outillée, par ses liens avec une masse de croyants – et de mal croyants (notamment grâce à l'initiation sacramentelle des enfants), pour donner une parole aux humbles, pour faire un peu de lumière sur le « continent noir » du « quant-à-soi » des gens sur les questions spirituelles et religieuses.

Les critiques et les insatisfactions exprimées à Carrefour à propos de l'enseignement religieux sont révélatrices de

défis posés à la fois à l'ensemble de la société québécoise et à l'Église. Le défi posé à l'Église est celui de l'évangélisation dans le contexte de la modernité : comment l'Église peut-elle porter le message évangélique de façon à ce qu'il soit significatif pour le monde d'aujourd'hui avec sa culture et le type d'expérience qu'il façonne chez les individus ? Ce défi est d'autant plus grand qu'il est interne à l'Église elle-même et même à la conscience de chacun de ses membres : la tension entre la modernité et le message évangélique y est tout aussi présente et parfois douloureuse que dans la relation entre l'Église et le monde. Mais ce défi, propre à l'Église, a son pendant dans la société québécoise lorsqu'elle aborde la question de l'éducation : les grandes finalités assignées à l'école publique dans les documents officiels sont larges et généreuses, mais on a peine à voir comment elles s'inscrivent concrètement dans le vécu quotidien des institutions et jusqu'à quel point elles sont l'objet d'une adhésion réelle de la part des praticiens de l'éducation.

Sur ce point les chrétiens ont quelque chose à dire. Ils ont derrière eux une vaste expérience dans le domaine de l'éducation. Sans céder à la tentation de la suffisance, une certaine confiance en soi permettrait sans doute d'apporter une contribution significative à la réflexion sur les pratiques éducatives au Québec. Au lieu de se braquer sur la recherche d'une spécificité pure de la confessionnalité de l'école catholique, spécificité qui a tendance à se situer en marge des réalités et de la vie concrète des écoles, les intervenants en éducation catholique feraient bien, pour poursuivre efficacement leurs propres fins et pour le bénéfice de l'avenir de l'éducation au Québec, de se consacrer davantage à réfléchir sur les réalités vécues dans les écoles et de voir comment un « regard catholique » permettrait de mieux orienter les pratiques et les projets éducatifs pour le mieux-être des jeunes et de la société. Les documents conciliaires ont beaucoup à offrir dans cette perspective.

Une grande absente des débats de Carrefour a été la communauté chrétienne. Elle n'a été mentionnée qu'en de rares occasions. Faut-il attribuer ce silence relatif à la tendance du monde scolaire à se replier sur lui-même ? Faut-il mettre en cause la faiblesse croissante des communautés chrétiennes ? Mais quel serait l'avenir de l'éducation catholique sans l'existence de communautés catholiques ? La montée des choix individuels a entraîné une certaine déliquescence des liens communautaires des catholiques à leur Église. Celle-ci a à reconstituer un tissu communautaire sur des bases nouvelles. De leur côté, les éducateurs catholiques scolaires ne peuvent se dispenser de maintenir des liens avec les communautés catholiques, sans quoi le sens même de leur action perd son sens.

L'éducation catholique à l'école fait face à des défis considérables. La qualité des débats aux assises de Carrefour 89 permet d'espérer que des orientations réalistes soient prises au cours des prochaines années. ■

Roland-Roch Martin

en bref

À lire, dans *Le Monde diplomatique* de juin 1989, un article remarquable : « **La religion dans le débat démocratique** ». Paul Valadier, un Jésuite français jusqu'à récemment directeur de la revue *Études*, y démontre que « la laïcité demeure le rempart le plus sûr contre la montée des intolérances si, échappant elle-même à l'intolérance, elle s'identifie au débat démocratique ouvert ». Citant E. Weil, pour qui « la tolérance n'est possible que lorsqu'elle est réciproque », il appelle les chrétiens à renoncer à vouloir « mettre le bras séculier au service d'une croyance déterminée », tout en soutenant que « force est de constater que beaucoup de croyants expriment une sorte de ras-le-bol. Le persiflage à l'égard de l'univers de la foi, doublé d'une ignorance religieuse qui ne retient souvent de vingt siècles de christianisme que l'Inquisition et la condamnation de Gallée, finit par devenir insupportable ». Si une communication franche se s'établit pas, conclut-il, « le temps des intolérances risquerait de s'ouvrir pour longtemps. » Une réflexion aussi opportune pour le Québec que pour la France.

La revue d'actualité littéraire *Lettres québécoises* proposait récemment à ses lecteurs la biographie de madame Justine Lacoste-Beaubien, **Une femme, mille enfants**. Cet ouvrage, écrit par Madeleine des Rivières et publié chez Bellarmin, montre le courage et la détermination de la fondatrice de l'Hôpital Sainte-Justine ; il constitue également une autre page de l'histoire des femmes d'ici.

Deux revues d'ici consacraient récemment un numéro à **l'impact des médias au Québec**. Deux regards différents et complémentaires : *Possibles* (vol. 13, no 3), s'intéressant à l'impact des grands médias sur notre vie privée et collective ; *Le 30* (vol. 13, no 7), offrant un portrait complet des changements de titres de propriété des médias au Québec, ainsi que les tendances qui s'en dégagent.

L'American Biographical Institute a récemment honoré le **Père Irénée Beaubien S.J.** en l'introduisant au Temple de la renommée de son *International Directory of Distinguished Leadership*. La nomination signale les services remarquables qu'il a rendus au mouvement oecuménique. Cet engagement du Père Beaubien s'inscrit dans une longue tradition jésuite, comme on le constatera en consultant la dernier numéro de la revue *CIS* (vol. XX, 1989:1), paru sous le thème « Les Jésuites et l'oecuménisme - Histoire - Formation - Spiritualité ».

Connaissez-vous le bulletin du groupe **RAMPE**, « Ressources pour l'amélioration des possibilités d'emploi », de l'organisme du même nom ? Administré par un consortium où l'on retrouve le Conseil canadien de développement social, Rampe a pour but d'étudier les moyens de libérer les chômeurs de l'aide sociale et d'aider à les réintégrer sur le marché du travail en cataloguant et évaluant les programmes d'amélioration des possibilités d'emploi. Rampe veut aussi contribuer à amener les instances concernées à consacrer toutes les ressources nécessaires afin que les bénéficiaires de l'aide sociale puissent se prendre en main et à sensibiliser le public à l'urgence de telles mesures. Dans un numéro récent, on fait état de la tournée pan-canadienne qui a recueilli une foule d'informations sur les différents programmes d'amélioration des aptitudes à l'emploi, en vigueur dans les diverses régions du pays.

Disponible dès maintenant : **On reste ici**, 60 pages d'articles, d'analyses, de récits, abondamment illustrés, écrits par celles et ceux qui ont vécu les luttes pour le droit au logement et la survie des quartiers populaires. Pour le recevoir, envoyez 5 \$ (plus 1,14 \$ pour les frais de poste) au Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), 1212, rue Panet, local 318, Montréal H2L 2Y7 - tél. : (514) 511-1010.

En 1985, le Premier ministre Brian Mulroney déclarait : « À moins que des changements fondamentaux ne soient apportés en **Afrique du Sud**, nous sommes prêts à imposer des sanctions globales contre ce pays et son régime d'oppression. Depuis, la répression s'est accrue, des dizaines de milliers de personnes ont été emprisonnées, des enfants ont été torturés et les libertés les plus élémentaires ont été bafouées par le régime en place. Pourtant, notre gouvernement fait marche arrière au point que, selon Stephen Lewis, le Canada est « sur le point de trahir son engagement ». Pour celles et ceux qui veulent prendre parti, Développement et Paix lance une campagne contre l'apartheid et offre des ressources (514-257-8711). De plus, le Centre d'information et de documentation sur le Mozambique et l'Afrique australe (514-499-0314) constitue toujours un lieu de référence inestimable. Par ailleurs, dans le numéro 69 de *L'actualité religieuse dans le monde*, on trouvera un article intéressant présentant les actions des diverses Églises chrétiennes sud-africaines afin de « construire une communauté servant l'humanité ».

DOSSIER

Les politiques d'habitation

Paul Hamel



DES POLITIQUES D'HABITATION

par Gisèle Turcot

Croissance ou déclin des populations, essor ou déclin des centre-villes : entre ces pôles, se situe l'espace pour construire une politique de population et des politiques d'habitation. Déjà la perspective de *Deux Québec dans un*¹ nous a fait comprendre, en ce début d'année, que le territoire du Québec bouge, et qu'il bouge dans la direction de plus grands écarts entre des zones en croissance et d'autres en désintégration.

Les villes enregistrent aussi la secousse : la prospérité n'efface pas le « T » inversé de la pauvreté à Montréal, pas plus qu'elle ne vient à bout des secteurs qui s'appauvrissent à Québec. Après avoir constaté, un peu trop tard, les effets conjugués de l'appauvrissement et de la fuite des classes moyennes vers les banlieues, les administrations municipales ont multiplié les efforts pour rendre la ville plus attrayante. Mais est-ce au point d'avoir adopté un code d'éthique bâti sur la reconnaissance du droit à un logement décent pour tous ? Auront-elles le courage de faire les choix qui s'imposent pour soustraire l'habitation à des intérêts purement économiques ?

Malheureusement l'absence de politiques préventives en matière d'habitation a déjà laissé des traces. La présence des itinérants, de jeunes sans-abri, au cœur d'une capitale et d'une métropole, pose au grand jour le problème du manque de logis adaptés aux besoins particuliers de certains groupes. Lorsque la part du budget que des ménages familiaux et non familiaux doivent consacrer au paiement de leur loyer ne cesse d'augmenter, au point d'atteindre 50 % de leurs revenus comme ce fut le cas pour 63 440 ménages locataires montréalais en 1986, nous captions un signal d'alarme. Lorsque la construction d'habitations à loyer modique (HLM) chasse les résidents de leur quartier et qu'ils n'ont

plus les moyens d'y revenir parce que des gens de classes plus aisées sont venus s'y installer – ce qu'on appelle le processus de *gentrification* –, nous saisissons la complexité des programmes d'habitation, même lorsqu'ils poursuivent des fins sociales.

Se loger en ville

Comment résoudre ces problèmes d'aménagement d'un habitat humain dans un environnement urbain ? En guise de politique d'habitation, note Denise Piché dans ce dossier, « bien des municipalités se contentent d'appliquer sans se questionner les modèles courants d'aménagement résidentiel et de quartiers, et de recourir à l'un ou l'autre des programmes des autres niveaux de gouvernement ».

À Québec, la Ville s'est dotée d'une politique d'habitation depuis 1979. Madame Denise Piché, de l'Université Laval, rappelle les choix qui ont été faits et l'influence qu'ils ont pu exercer sur la gestion municipale de l'habitation et l'aménagement des quartiers. Bien des péripéties ont d'ailleurs fait la manchette, notamment la modification d'un règlement de zonage en faveur de grands développeurs qui ont acquis les Îlots Saint-Patrick et, bien avant, les projets d'aménagement des berges de la rivière Saint-Charles, qui ont suscité débats et controverses.

À Montréal, nous disposons d'un substantiel *Rapport d'étape sur la politique d'habitation*, qui contient les opinions des groupes ayant participé à la consultation publique que la Ville a inaugurée en publiant son énoncé de politique : *Habiter Montréal*. En attendant les recommandations finales qui en ressortiront, nous avons demandé à des personnes qui militent depuis plusieurs

années pour l'amélioration des conditions de logement de nous faire connaître leurs réflexions et leurs espoirs.

Un regain d'intérêt pour le local caractérise d'ailleurs de plus en plus les mouvements sociaux en cette fin de décennie. Le secteur du logement est sans doute l'un de ceux qui nous touche de plus près. « Nombreux sont les citoyens qui, réagissant à la déshumanisation rampante de leur environnement urbain, s'organisent pour défendre leur ville. La renaissance des comités de quartiers, ces dernières années, est un événement qui frappe par son ampleur². »

À vrai dire, en cette ère de privatisation, seule la vigilance des citoyens peut faire contrepoids aux autres pressions, immenses, que subissent les élus municipaux. Sans nous, gens des rues, nulle politique d'habitation, si généreuse soit-elle dans ses intentions, ne viendra à bout de la spéculation foncière ni des conflits d'intérêts qui agitent le marché de l'immobilier. Sans nous, des lenteurs administratives continueront de priver des familles de l'accès à des logements à prix abordables et d'un environnement qui favorise la vitalité des rapports interculturels et intergénérationnels. Sans notre soutien, les groupes communautaires qui nous représentent auront beau s'esquinter à faire valoir le bien-fondé de justes revendications, ils n'auront pas le poids politique qui en ferait des interlocuteurs qu'on prend au sérieux au même titre que des promoteurs immobiliers... surtout quand ces derniers n'habitent même pas notre ville. ■

1. Conseil des affaires sociales, Québec, 1989. Voir aussi *Relations*, « Un Québec cassé en deux », novembre 1988, no 545.
2. *Le Courrier de l'UNESCO*, « La mémoire des rues », Éditorial, août 1989, p. 9.

SE LOGER À QUÉBEC

par Denise Piché

École d'architecture, Université Laval



Service de l'urbanisme, ville de Québec

Place de la Rivière : un projet-démonstration qui visait à amorcer la construction domiciliaire le long des berges de la rivière Saint-Charles.

Une des principales fonctions des municipalités est de maintenir, de développer et d'administrer le cadre de vie de leurs résidents. Elles sont donc concernées, au premier chef, par la question de l'habitation, même si les programmes d'aide financière à la production du logement et à son accessibilité relèvent avant tout des échelons supérieurs de gouvernement. Par leur pouvoir, et leur devoir, de réglementer l'organisation du territoire et du cadre bâti, par l'usage qu'elles font des programmes d'aide au logement offerts par les gouvernements supérieurs et, depuis quelques années, par leur intervention directe dans la production de logements¹, les municipalités influent sur la quantité et la qualité des logements et sur la forme des voisinages et des quartiers dans lesquels ils s'insèrent.

En guise de politique d'habitation, bien des municipalités se contentent

d'appliquer sans se questionner les modèles courants d'aménagement résidentiel et de quartiers et de recourir à l'un ou l'autre des programmes des autres niveaux de gouvernement. En revanche, d'autres se donnent un cadre de réflexion et d'intervention sur la situation de l'habitation dans leur territoire. La ville de Québec offre, à cet égard, un exemple particulièrement intéressant puisque, depuis 1979, elle s'est dotée d'un Comité permanent de l'habitation qui supervise de façon continue l'application d'une politique de l'habitation. Dans cet article, je présenterai les motifs qui animent cette politique, ses objectifs et ses modalités d'intervention. Il n'est pas question de faire ici une évaluation de la situation du logement à Québec, ni même de l'impact qu'a eu la politique mise de l'avant, mais je chercherai à qualifier les choix qui sont implicites dans cette politique.

Rappelons au départ qu'à l'instar des nombreuses villes-centres canadiennes, la ville de Québec a vu sa population décliner et s'appauvrir entre 1960 et 1986, particulièrement dans ses quartiers centraux, et ce au profit des villes de banlieue qui, durant la même période, connurent une expansion pro-

digieuse. Aujourd'hui, elle a une population plus âgée et plus pauvre que les villes périphériques et les ménages non familiaux y sont proportionnellement deux fois plus nombreux. En 1981, 28,5 pour cent de ses ménages consacraient plus de 30 pour cent de leur revenu au logement et 70 pour cent étaient locataires. Québec a aussi le parc de logements le plus ancien de la région et nombre de ses logements requièrent des réparations majeures, de même que l'infrastructure et les équipements de quartier.

Bien des facteurs ont contribué au déclin de la ville : politiques gouvernementales d'accès à la propriété de maisons unifamiliales, construction d'autoroutes, enrichissement collectif, valeurs anti-urbaines, rénovation (destruction) urbaine, etc. Heureusement, dès les années 1970, plusieurs individus et groupes innovateurs amorcent la reconstruction des quartiers centraux avec des projets de coopératives, des insertions résidentielles en tissu ancien ; le recyclage des bâtiments désaffectés et le développement d'équipements communautaires. La Ville n'a qu'à emboîter le pas, en soutenant ces initiatives et en profitant de leur dynamisme.

1. Voir Gaudreau, M. et Lacroix, B. (1988), *Effets de la participation des municipalités à la production pour le marché*, Études et documents 57, INRS-Urbanisation, Montréal.

Une politique d'habitation depuis 1979

La politique d'habitation adoptée par la ville de Québec en 1979² est un instrument essentiel de son effort de relance. Elle y énonce que son premier motif est le bien-être de la population.

Cette politique traite des territoires périphériques (villes annexées et réserve foncière de Lebourgneuf) d'une part, et des quartiers urbains, d'autre part. Ces derniers sont toutefois la première cible d'intervention. Pour les premiers, on propose une politique de rationalisation qui oriente la construction neuve vers les terrains contigus aux secteurs déjà développés, tout en considérant le développement des réserves foncières municipales où on désire créer de nouveaux modèles résidentiels de moyenne densité³.

Les quartiers centraux font l'objet d'une analyse d'ensemble particulièrement intéressante et donnent lieu à un énoncé de politique qui vise l'intégration des fonctions urbaines et privilégie l'intervention par petits pas, dans des directions variées : le temps des grands projets monolithiques est bel et bien terminé ! Le diagnostic posé souligne les effets de l'obsolescence du cadre matériel des quartiers, en particulier des terrains vacants, sur la perception que la population a d'elle-même et sur la perpétuation du mouvement de déclin du centre. Et l'objectif proposé est la constitution, avec la participation dynamique des résidents, de milieux de vie complets dans des quartiers où l'emploi et les services ont un rôle essentiel à jouer.

Les objectifs opérationnels de la politique sont bien cernés : priorité accordée à la construction sur les terrains vacants, cibles bien définies pour les constructions neuves dont les deux tiers devront être situées dans les quartiers centraux, restauration progressive de tout le parc de logement, amélioration des quartiers en termes d'équipements, de services et d'emploi. La Ville recourra, pour atteindre ces objectifs, à la coordination des efforts de tous les acteurs urbains, quitte à amorcer elle-même certains projets, et elle se servira de tous les programmes des gouvernements supérieurs, auxquels elle suppléera au besoin. Il faut cependant noter qu'elle exprime de fortes réticences à l'égard de la politique des HLM, exception faite de ceux qui sont destinés aux personnes âgées. Elle demande aux gouvernements supérieurs de songer à des suppléments au loyer et au revenu,

plutôt qu'à une forme d'habitat qu'elle juge inadaptée à la famille.

Il s'agit, dans l'ensemble, d'une politique de logement axée en grande partie sur la reconquête de la ville, la redécouverte de son patrimoine bâti et des caractères positifs de la vie dans les quartiers urbains. L'amélioration des conditions de logement passe par la mise en valeur de la ville comme milieu de vie et vice versa. Les besoins des clientèles spécifiques tiennent peu de place dans ce type de politique : on les mentionne (personnes âgées, familles monoparentales, chambreurs) plus qu'on ne les étudie. On vise simplement à leur offrir un minimum de choix.

Durant la décennie

La production de la décennie a été remarquable à plusieurs égards et, dans l'ensemble, l'esprit de la politique de 1979 a prévalu dans les interventions de la Ville. La construction de logements dans les espaces vacants à l'intérieur de la trame urbaine (grâce à des programmes comme « Bâtir en ville ») a redonné du corps aux quartiers de la Basse-ville⁴. La production annuelle de logements par voie de construction neuve et par voie de recyclage atteint maintenant un niveau proportionnel au poids démographique de la ville dans la région. Coopératives, HLM, promoteurs privés ont été mis à contribution à cette fin.

Malgré sa réticence première aux HLM, la ville de Québec se vante d'être maintenant la ville au Québec où le nombre d'unités HLM par 1000 habitants est le plus élevé. Elle a même créé, en 1981, une société municipale, la SOMAC, qui produit et gère du logement public. La restauration des logements existants continue de progresser grâce aux programmes des gouvernements supérieurs et à une surveillance accrue de l'état des logements, en particulier des maisons de chambres. Les quartiers ont fait l'objet d'interventions dont il est difficile de rendre compte ici.

Les interventions dans l'arrondissement historique ont été les plus frappantes par leur nombre et leur qualité ; les ressources financières qui lui ont été affectées ont été très importantes, en raison par exemple d'un programme conjoint avec le ministère des Affaires culturelles. L'importance que prend le patrimoine bâti aux yeux des Québécois et de la Ville ne se manifeste d'ailleurs pas seulement dans la vieille ville. Dans

ses efforts de revalorisation des quartiers centraux, le Service d'urbanisme a produit des brochures sur chacun des quartiers, publications qui contribuent à leur redonner une fierté et une identité.

La Ville obtient moins de succès dans sa volonté de favoriser de nouveaux modèles d'habitation : seules les coopératives font preuve d'audace. Sur le territoire de Lebourgneuf, on ne réussit pas encore aujourd'hui à amener les promoteurs privés à s'aventurer en dehors des sentiers battus. Même au centre, en bordure de la rivière St-Charles, le projet exemplaire d'une coopérative (Place de la Rivière I) n'a pas eu d'émule ; les promoteurs privés préfèrent implanter de chaque côté leurs formules traditionnelles.

La Ville a-t-elle réussi à offrir de bonnes conditions de logement et à offrir un minimum de choix aux personnes, ce qui est la mesure de tout projet ? La réalisation d'un tel objectif n'est pas facile à mesurer, mais soulignons qu'aujourd'hui, dans le Vieux-Québec, les projets de toutes natures se côtoient : coop, maisons de chambre, HLM et logements privés. Il y a donc du choix, de plus en plus de choix. En revanche, les ménages non familiaux et familiaux, notamment les familles monoparentales, continuent de s'appauvrir, alors que les coûts de production du logement augmentent rapidement. En conséquence, la qualité des interventions ne trouve pas d'écho dans la quantité.

Les nouvelles orientations

En 1988, la ville de Québec insérait ses objectifs en matière d'habitation à l'intérieur d'un énoncé plus général sur l'aménagement de son territoire⁵. Même si les objectifs de 1979 restent en vigueur, on y perçoit certains changements d'accent et de nouvelles orientations. D'une part, aux premiers rangs des objectifs d'aménagement du plan on retrouve le renforcement de la base

2. Ville de Québec (1979), *Habitation. Rapport d'orientation*.
3. On dit aussi vouloir développer des réserves foncières pour contrer la spéculation résidentielle.
4. Voir Larochelle, P., Ligogne, A. et Piché, D. (1989), *À la recherche de l'esprit de la ville : l'architecture des dix dernières années à Québec*, ARQ, automne, pour une critique de ces insertions et pour une évaluation du redé-

fiscale de la ville et le développement de son potentiel économique. La fonction résidentielle et la qualité de l'environnement suivent dans l'ordre des priorités. D'autre part, le centre-ville, comme lieu de concentration d'activités économiques et socio-culturelles, et le secteur Lebourgneuf sont identifiés comme zones spéciales d'aménagement.

Le plan directeur indique que la Ville entend poursuivre ses efforts de restauration de son parc de logement, de construction de logements neufs et d'amélioration des quartiers, notamment de leurs centres de commerce. On y renouvelle aussi la demande adressée aux gouvernements supérieurs d'aider les ménages à faibles revenus. Somme toute, on retrouve dans le plan une continuité avec la pensée et les stratégies d'intervention qui ont prévalu antérieurement. Mais comment ces intentions se conjuguent-elles avec la volonté de développer la périphérie (Lebourgneuf), de créer un véritable centre-ville et de renforcer la base fiscale ? Tous ces projets ne sont pas nécessairement contradictoires ; néanmoins, l'équilibre entre toutes les composantes du milieu urbain constitue un défi à relever.

En effet, comment créer les conditions pour que les efforts consacrés à la sollicitation et à l'accueil des classes aisées ne se fassent pas au détriment des ressources consenties aux groupes les plus démunis, et comment contenir les effets de la « gentrification » de certains quartiers centraux ? Qui habitera les grands projets prestigieux à vocation mixte envisagés pour le développement du centre-ville et comment les quartiers populaires à proximité résisteront-ils ? La diversité des formes de logement et des modes d'occupation n'est pas impossible à atteindre au centre-ville, mais il faut beaucoup de détermination de la part d'une ville pour atteindre cet objectif⁶. Quel type d'emploi créera-t-on pour les résidents et résidentes des quartiers populaires dans le centre commercial, administratif et culturel projeté ? Comment concilier

la mise en valeur du patrimoine de la vieille ville et le développement de l'industrie, tout en y protégeant la fonction résidentielle ?

En guise de conclusion

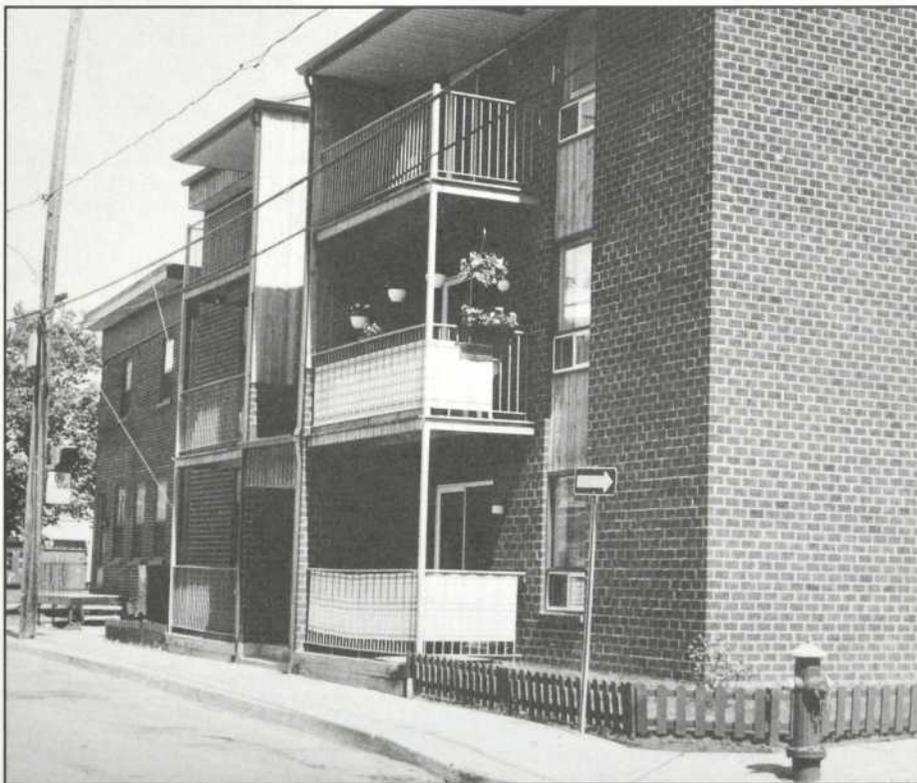
On pourrait reprocher à la politique d'habitation de la ville de Québec de trop peu parler de la pauvreté et de la situation des ménages. En misant sur l'amélioration du cadre bâti, sur la réanimation des quartiers centraux et sur des interventions variées, elle a choisi un autre chemin pour traiter de la dignité humaine. Dans la mesure où elle comptait surtout sur les organismes du milieu pour amorcer des projets, elle n'avait pas nécessairement à développer elle-même une fine analyse des besoins des différents groupes qui composent sa population.

Cependant, maintenant que les promoteurs privés s'intéressent à cette ville qui revit et que la Ville y voit son intérêt, celle-ci devra sans doute pousser plus loin sa réflexion sur le besoin de logement et sur les divers modes d'expression de ce besoin, puisqu'elle devra encadrer ces promoteurs, qui ont parfois tendance à déverser sur le marché

des logements difficilement habitables. Plusieurs pistes mériteront d'être explorées ; nouvelles tendances démographiques, nouveaux modes de vie familiale, instabilité des ménages et périodes de transition résidentielle, politiques familiales, besoins des différents groupes d'âge, désinstitutionnalisation pourraient trouver écho dans une politique d'habitation.

À un autre niveau, cette fois de concert avec d'autres municipalités et les gouvernements provincial et fédéral, la Ville pourrait encourager une évaluation rigoureuse des programmes et mécanismes de soutien au secteur de l'habitation. Pourquoi la politique de logement est-elle mal-aimée des municipalités ? L'accession à la propriété est-elle encore le meilleur indice de la satisfaction du besoin de se loger ? Comment contrôler la construction de logements collectifs et unifamiliaux mal adaptés aux besoins des résidents ?

Chose certaine, l'équilibre entre les besoins des personnes et des groupes et le milieu de vie est fragile, surtout en période de changement social rapide. Une bonne politique d'habitation implique donc le renouvellement constant de la réflexion pour un ajustement progressif des mesures d'intervention au contexte. ■



Le programme Bâtir en ville a permis la construction de nombreux bâtiments résidentiels dans la trame urbaine existante, tel que celui-ci dans le quartier Saint-Sauveur.

veloppement des franges urbaines.

5. Ville de Québec (1988), *Plan directeur d'aménagement et de développement de la ville de Québec*. Une nouvelle politique d'habitation devrait être rendue publique bientôt.
6. Notons que tout récemment on annonçait un projet mixte prestigieux pour la Colline parlementaire, élaboré conjointement par des coopératives d'habitation et la Mutuelle des fonctionnaires.

Se loger à Montréal

DES LOGIS ET DES POUVOIRS

par Gisèle Turcot¹



FRAPRU

Sans l'intervention tenace des organismes populaires, on peut se demander si la Ville de Montréal aurait même songé à formuler publiquement une politique d'habitation.

à mi-chemin entre le rapport d'étape d'une consultation publique et le dépôt des recommandations finales d'une commission, une politique d'habitation n'a pas pour autant un avenir assuré. Même lorsque la population a trouvé un lieu d'expression de ses besoins et de ses préférences, un vrai débat reste à faire et à gagner sur le terrain politique et donc aussi dans les médias. Nous avons demandé à des experts de l'action communautaire de préciser quelques dimensions du débat à poursuivre pour construire une véritable politique d'habitation à la Ville de Montréal.

Au pays de la démocratie, et c'est sans doute le prix à payer pour la conserver, les progrès sont lents et

fragiles. Ils commencent au moment où des citoyens sortent sur leur perron pour partager leurs préoccupations et défendre leurs intérêts dans des regroupements communautaires. Comme il arrive souvent, dans nos sociétés, que les solutions relèvent d'un ou de plusieurs paliers de gouvernement, encore faut-il que des voies d'expression soient aménagées et que l'occasion soit offerte de faire un vrai débat. Il reste à savoir si les intérêts, parfois divergents, des citoyens qui se sont exprimés lors de consultations publiques seront pesés et mesurés à l'aune d'une plus grande justice sociale ou s'ils deviendront tout simplement les enjeux d'une stratégie électorale.

La question du logement et, plus

largement, celles de l'habitation et de l'aménagement du territoire se situent au carrefour de maints intérêts, depuis ceux des locataires jusqu'à ceux des promoteurs immobiliers, en passant par

1. Cet article rapporte les propos tenus lors d'une table ronde organisée par la revue, avec Louis Bériau, du Fonds d'investissement social en habitation (FISHA), Julien Harvey, du Centre justice et foi, Denise Lacelle, du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), Alain Landry, de l'Organisation d'éducation et d'information logement de Côte-des-Neiges (OEIL), Claude Lefebvre, de La Bonne Place, atelier-logement du Plateau-Mont-Royal et Guy Paiement, du Centre Saint-

les préoccupations des développeurs commerciaux et industriels. C'est pourquoi nous devons les considérer comme un terrain privilégié d'exercice de la démocratie. La Ville de Montréal a voulu jouer le jeu en soumettant au verdict de la population un énoncé de politique d'habitation.

« Essentiellement, *Habiter Montréal* trace des avenues pour le développement de l'habitation et propose des stratégies devant permettre à la population montréalaise d'exercer un contrôle plus grand sur son habitat et de bénéficier de bons logements répondant à ses besoins... Cet énoncé se veut le départ d'une démarche commune². »

Arrivée au pouvoir avec l'appui de groupes qui avaient été tenus longtemps à l'écart, l'équipe du maire Doré ne pouvait pas ne pas donner suite aux engagements qu'elle avait pris en matière d'habitation : trop de militants, dont un certain nombre proviennent des associations de locataires, en feront un test de vérité et de cohérence entre les intentions pré-électorales et les réalisations.

Une vraie consultation

Le 19 juin dernier, la Commission de l'aménagement, de l'habitation et des travaux publics déposait au Conseil municipal de Montréal un *Rapport d'étape sur la politique d'habitation*. Il contient essentiellement le compte-rendu de la consultation publique qui s'est tenue en deux étapes : quatre soirées d'information (28 février, 1er, 8 et 9 mars) et des audiences (du 4 avril au 2 mai) auxquelles se sont présentés 90 associations ou organismes et dix personnes à titre individuel. De l'avis des membres de la Commission, la « démarche commune » proposée a

suscité un excellent degré de participation, étant donné la diversité des intervenants qui « représentent bien l'ensemble des partenaires socio-économiques montréalais en matière d'habitation » (p. 11).

Il est clair que le processus de la consultation a été pris au sérieux dans ce cas. La qualité des 72 mémoires présentés, et la représentativité des intérêts en cause, révèlent la longue attente d'une population qui veut voir la Ville exercer un leadership réel et judicieux dans le domaine complexe et convoité de l'habitation. Les exigences des citoyens sont doubles : « d'une part, répondre au besoin essentiel de se loger, et d'autre part, constituer un outil d'urbanisme efficace pour modeler le visage de nos quartiers³ ».

De l'avis des représentants des groupes communautaires que nous avons consultés, le rapport d'étape présente une synthèse fidèle et honnête des points de vue qu'ils ont exprimés devant la Commission. Ainsi la question de l'appauvrissement de la population s'y retrouve, de même que les solutions préconisées pour accroître les stocks de logements sociaux. Sur l'épineux problème de la spéculation, le rapport de la Commission va plus loin que l'énoncé de politique *Habiter Montréal*, qui n'y accordait pas d'importance.

De toutes les mesures préconisées par les divers interlocuteurs de la Commission et inscrites au *Rapport d'étape*, les grands médias ont surtout retenu deux éléments : les mesures qui favorisent l'accession à la propriété individuelle et collective et les considérations reliées à l'interdiction de transformer des logements locatifs en copropriétés. Il est regrettable que les dispositions concernant l'accroissement du parc de logements sociaux n'aient pas obtenu autant de publicité.

Un débat nécessaire

Cependant, malgré les signes d'espoir que donne le *Rapport d'étape*, des indices inquiétants montrent déjà que rien n'est assuré. Ainsi, M. John Gardiner, responsable de ce dossier au Comité exécutif de la Ville, n'a pas attendu de connaître les résultats de la consultation pour annoncer un changement au programme qui devrait favoriser l'accès à la propriété. À l'opposé, on constate que la Ville, quoique nantie de pouvoirs qui lui permettraient d'agir dès maintenant, chemine bien au ralenti

sur des questions secondaires (par exemple, l'aide à la démolition de hangars dangereux), sous prétexte qu'elle attend les résultats de la consultation. Les organisations populaires devront donc veiller au grain.

Les trois « modèles de développement » qui se dégagent des consultations offriront largement matière à discussion entre les divers partenaires concernés. Le *Rapport d'étape* caractérise ainsi ces trois modèles :

Les intervenant-e-s liés aux milieux communautaires et institutionnels mettent l'accent sur le maintien de la population montréalaise actuelle et proposent notamment la création de zones prioritaires d'intervention. (p. 39-40)

Les groupes issus du secteur privé misent sur le retour en ville des classes moyenne et supérieure en insistant beaucoup sur le développement du centre-ville. (p. 41-42)

Un modèle mitoyen suggère à la Ville de recentrer l'effort financier vers la rénovation du parc de logements locatifs existants et vers une conversion prudente d'une partie de ce stock en propriété collective et individuelle. (p. 43-44)

Rien ne se termine donc avec le processus de consultation : le débat reste à faire. L'expression populaire, tout indispensable qu'elle soit, ne suffit pas à gagner une bataille, surtout pas dans un domaine où les intérêts financiers sont omniprésents. Et s'il doit y avoir un débat, il doit s'établir entre toutes les catégories d'interlocuteurs.

Existe-t-il un terrain commun qui permettrait la concertation ? Les associations et organismes communautaires ont largement uni leurs efforts pour dresser le cahier de leurs revendications non seulement au niveau municipal, mais aussi au niveau des autres gouvernements :

- élaborer une politique axée sur le logement social ;
- établir un véritable contrôle du marché privé ;
- assurer le maintien de la population résidante à des coûts qu'elle peut assumer ;
- assurer une plus juste répartition de la richesse.

Le Manifeste du FRAPRU intitulé *Une politique de logement social, ça presse*, qui propose ces éléments, rappelle fort à propos que « le logement n'est pas une marchandise comme les autres. Il est d'abord et avant tout un droit fondamental, un bien essentiel, auquel toutes et tous doivent avoir pleinement

Pierre et de la Table de concertation justice et foi de Montréal.

2. Ville de Montréal, *Habiter Montréal. Énoncé de politique d'habitation*, lettre d'introduction de John Gardiner, membre du Comité exécutif, Ville de Montréal, février 1989, p. III et p. 73.

3. André Lavallée, « Faits saillants des consultations sur la politique d'habitation », Communiqué de presse de la Commission de l'aménagement, le 21 juin 1989.

S'ENGAGER AVEC LES MAL-LOGÉS

Pourquoi entreprend-on, un jour, d'investir des énergies dans l'amélioration de la qualité de vie des mal-logés ? Comment parvient-on à tenir le coup et à reprendre du souffle quand les lenteurs administratives ont de quoi décourager les plus tenaces ? « C'est comme pour un enfant, ça prend de la patience ! », avoue Denise Lacelle, elle qui participe depuis cinq ans aux péripéties de la revendication pour le logement social, spécialement au FRAPRU. À son avis, sans l'intervention tenace des organismes communautaires, on peut se demander si la Ville de Montréal aurait même songé à formuler publiquement une politique d'habitation ?

Les résultats concrets, obtenus à la suite de multiples démarches, procurent d'abord une certaine satisfaction : une réduction mensuelle de loyer de 20 ou 30 \$ par-ci, une famille enfin mieux logée par-là, les gens d'un quartier qui se prennent en main. Alain Landry espère qu'avec ces petits gains, il aura contribué un peu à la santé, au mieux-être des gens. Même si tout est souvent à recommencer avec de nouveaux résidents et des administrations résistantes, il est convaincu de l'importance du travail d'éveil et de sensibilisation qu'il accomplit, dans un quartier aussi multiculturel que celui de Côte-des-Neiges.

De plus vieux routiers (trois ont participé à la table ronde de *Relations* : Louis Bériau, Julien Harvey et Claude Lefebvre) se sont attelés à la besogne il y a douze ans. La création d'Inter-Loge, OSBL dédié à l'achat de logements pour revente à des gens à faibles revenus, les a plongés dans les dédales techniques et politiques de l'habitation avec un grand H. Après de longues périodes

où la création d'outils collectifs plus considérables les mettait à rude épreuve, ils retournaient à la pratique quotidienne avec des associations de quartier. Alternance tonifiante des saisons dans un engagement à long terme.

Les efforts de concertation des anciennes équipes ont porté fruit. Selon Louis Bériau, du FISHA, « nous avons quand même fait du chemin depuis le milieu des années 70. Derrière les groupes de première ligne, du genre associations de locataires ou ateliers-logement à l'échelle d'un quartier, quantité de regroupements sont nés pour venir à la rescousse des premiers : un Groupe de ressources techniques (GRT) dont on retrouve maintenant des équivalents à travers tout le Québec ; des coopératives, des tables de concertation, des groupes de financement tels que le Fonds d'investissement social en habitation. D'autres milieux du secteur privé ont d'ailleurs commencé à réfléchir avec nous, par exemple des gérants de Caisses d'épargne Desjardins, qui se demandent comment recycler leur idéal social des origines ».

Pour des animateurs chrétiens comme Guy Paiement, qui sont associés à cette lutte depuis plusieurs années, il ne fait pas de doute que l'habitation est une question charnière entre l'individu et la collectivité, entre la justice et la fraternité. Tout le monde est concerné par le logement, ce qui en fait un terrain rêvé pour l'analyse sociale. Dès qu'on s'exerce à dessiner la carte des enjeux, on s'aperçoit vite que « les cartes sont dans la cave, sous nos pieds ».

G.T.

accès quels que soient leur revenu, leur sexe, leur statut social, leur race, leur condition physique ou mentale, etc. Et ce droit individuel et collectif au logement, il doit primer sur le droit de propriété⁴ ».

Parmi les requêtes des groupes populaires, certaines touchent des milliers de citoyens, notamment les petits propriétaires : lutte contre la spéculation foncière, mesures d'aide à la rénovation des logements locatifs, maintien à domicile des personnes seules, âgées ou handicapées, etc. Mais faute de poids politique suffisant, les organisations populaires risquent d'émietter leurs efforts si elles ne réussissent pas à convaincre d'autres groupes de la population de la pertinence de leurs revendications. Les uns et les autres pourraient tirer profit des deux grands objectifs que propose *Habiter Montréal* (p. 43) :

— « qu'un plus grand nombre de ménages montréalais puissent devenir propriétaires individuellement ou collectivement » ;

— « que l'habitat montréalais soit à un prix abordable et de bonne qualité ».

Autrement dit, le temps est au métier à tisser des liens, patiemment, afin qu'apparaisse une politique d'habitation plus équitable pour le plus grand nombre.

Et la spéculation ?

« Des logements à prix abordable » : c'est le genre de slogan qui demeure un vœu pieux si le gouvernement municipal ne dispose pas des pouvoirs nécessaires pour contrer la spéculation. Or cette tendance a bel et bien marqué le marché immobilier à Montréal ces dernières années : « le nombre de ventes annuelles de propriétés résidentielles a plus que doublé et les prix ont connu de fortes hausses de 1984 à 1987... Le prix d'un duplex à Notre-

Dame-de-Grâce est passé de 99 500 à 163 000 \$, tandis que dans le secteur nord-ouest du Plateau-Mont-Royal, le prix d'un triplex passait de 81 800 à 142 000 \$. Quant au prix moyen des loyers, il est passé de 275 \$ en 1981 à 430 \$ en 1986 (*Habiter Montréal*, p. 25).

Pourtant la Ville n'admet pas que ce phénomène du marché ait été déterminant dans l'escalade des prix. Mais tout dépend de la définition que l'on adopte de la spéculation. Selon certains, cette pratique résiderait dans la mise en réserve privée de vastes étendues de terrains à bâtir, ce qui conduirait à des positions de monopole ; une seconde façon de la considérer la réduit à des reventes rapides d'immeubles⁵. D'après la Ville, la spéculation n'a été

4. FRAPRU, Manifeste publié à Montréal, février 1989, p. 13.

5. Voir à ce sujet l'étude, d'ailleurs commandée par la Ville de Montréal à P.-J. Hamel, M.H. Choko, Francine Dan-

qu'un facteur parmi d'autres pour expliquer la hausse, assez spectaculaire, du coût des logements à Montréal.

Pourtant, plusieurs intervenants trouvent inacceptable que la Ville ne reconnaisse pas l'importance de la spéculation dans la hausse du coût de l'habitation. Des faits démontrent le con-

traire ; par exemple, 40 propriétés de Pointe St-Charles qui ont été vendues trois fois et plus depuis 1986 ont vu leur prix de vente augmenter de 250 % en moyenne. L'attitude de l'administration municipale n'est pas étrangère non plus à certains comportements du marché immobilier ; il a suffi qu'elle laisse entendre que le règlement de zonage de tel quadrilatère du centre-ville serait éventuellement modifié, pour que l'état des logements se détériore et que le prix des terrains vacants augmente.

Même s'il n'est pas aisé de contrôler les forces du marché, il faut développer une volonté politique d'enrayer la spéculation. Le *Rapport d'étape* cite plusieurs moyens que les groupes ont recommandés pour atteindre ce but (p. 134-135) : que la Ville s'accorde un droit de préemption ; qu'elle impose une taxe sur les terrains vacants ou sous-utilisés et sur les reventes rapides ; qu'elle fasse pression auprès des gouvernements fédéral et provincial pour couper les abris fiscaux immobiliers (gains de capital, sociétés en commandite et pri-

vilèges concédés aux propriétaires d'immeubles à logements multiples) ; enfin, on pourrait « socialiser » les espaces qui appartiennent déjà à la municipalité, constituer en quelque sorte des zones sociales de l'habitation, tout comme la Ville s'est déclarée zone libre d'armements nucléaires.

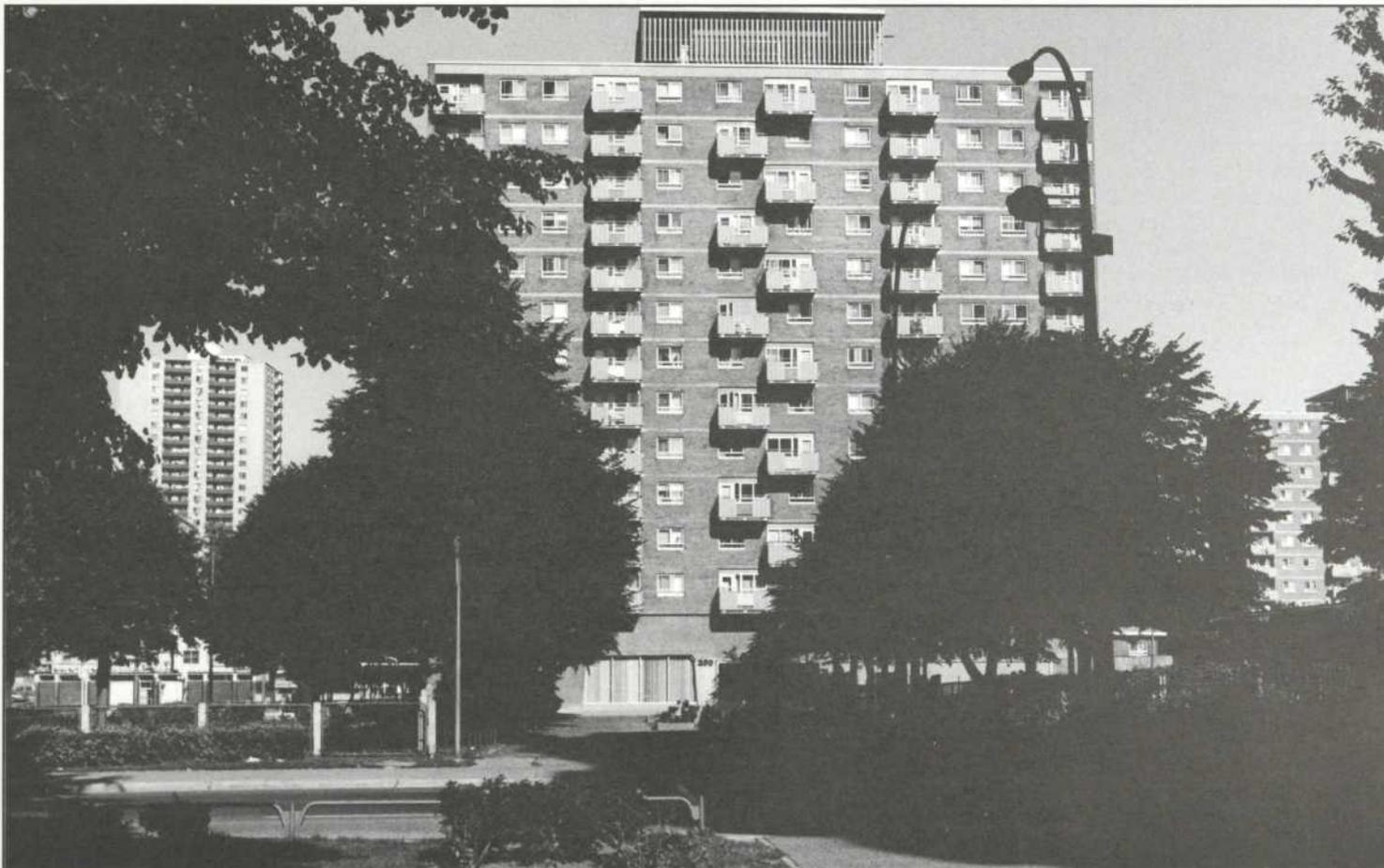
À propos de spéculation foncière, des chercheurs de l'INRS-Urbanisation affirment que, dans l'ensemble, « la hausse des valeurs immobilières est plutôt une bonne chose. *La véritable question est de savoir* qui en absorbera le choc, *qui assumera les coûts de ses conséquences négatives* et dans quelles proportions ? Chose certaine, les individus et les ménages locataires, désavantagés par cette évolution, paient la note de diverses façons et, si rien n'est fait, ils demeureront bien les seuls à pâtir de la hausse des valeurs immobilières⁶. »

Politique de logement, politique de gestion du sol, voici certainement un lieu où l'idéal démocratique appelle tous les partenaires à un débat. Une histoire à suivre au feuilleton de notre ville. ■

sereau, *La spéculation foncière*, INRS-Urbanisation, Montréal, rapport présenté en octobre 1988, p. 5 : « Comment expliquer la hausse des valeurs immobilières des dernières années ? À vrai dire, il n'y a pas un ni même quelques facteurs qui pourraient l'expliquer ; en fait, nous avons connu une situation proprement exceptionnelle, dans le contexte montréalais, où *une foule de facteurs ont conjugué leurs effets* de façon telle que la dynamique du marché résidentiel s'est emballée, ouvrant toute grande la porte à toutes les catégories d'investisseurs qui ont vu dans le résidentiel d'intéressantes possibilités de réaliser des gains substantiels et rapides. »

6. Hamel et alii, op. cit., p. 17.

Paul Hamel



« Le logement (...) est d'abord et avant tout un droit fondamental, un bien essentiel, auquel toutes et tous doivent avoir pleinement accès. »

Échos d'un combat qui progresse...

L'AFRIQUE DU SUD

entrevue de Pierre-André Albertini

Un mouvement s'organise, en Europe et ici, pour demander que le leader emprisonné de l'ANC, Nelson Mandela, soit choisi comme Prix Nobel de la Paix pour 1989. Ce serait là une victoire d'étape importante pour le peuple sud-africain dont le combat pour l'égalité, même lointain, nous concerne tous au plus haut point. C'est ce que nous rappelait récemment un témoin privilégié, Pierre-André Albertini. Coopérant français en Afrique du Sud, il a connu personnellement non seulement les organisations noires mais aussi les prisons et la « justice » sud-africaines. Il a d'ailleurs consigné son expérience dans son livre : *Un Français en apartheid*¹.

REL. : *L'Afrique du Sud fait périodiquement les manchettes. Et pourtant, à vous entendre, nous avons l'impression de ne pas beaucoup connaître la réalité quotidienne de ce pays. Bien plus, vous jetez un éclairage complètement différent sur certains événements récents. Ne pouvons-nous plus nous fier à ce que rapportent nos médias d'information ?*

P.-A.A. : Il est évident que l'Afrique du Sud a mis en place une puissante machine pour diffuser ce que j'appellerais la « désinformation ». La seule solution efficace consiste à se brancher sur des réseaux fiables d'information alternative. Je me contenterai d'en donner brièvement trois exemples. On a beaucoup parlé, au printemps, de l'implication de Winnie Mandela, l'épouse du leader de l'ANC (Congrès national africain), dans de nombreuses exactions – y compris même un ou des meurtres – commises par une bande de jeunes dont elle s'était entourée. Étrangement, après une campagne intense de publicité menée autour de l'enquête et des tensions que cela causait entre Mme Mandela et les divers groupes d'opposants à l'apartheid, on n'a plus rien entendu : aucune accusation n'a été portée contre elle ; il n'a plus été question de procès ni des suites de l'enquête. Comme si toute l'opération ne visait qu'à ternir l'image de Nelson Mandela à travers son épouse. Car il est bien évident que s'il y avait eu quelque chose de vrai là-dessous, le gouvernement sud-africain se serait fait un devoir et un plaisir de l'exploiter jusqu'au bout !

De même, on a beaucoup écrit que Nelson Mandela était maintenant presque libre. Pourtant, la réalité est tout autre et on pourrait presque dire que sa situation n'a jamais été pire. Car, après 27 ans d'emprisonnement et après une sérieuse opération suite à une tuberculose contractée en détention, Mandela est maintenant *isolé* de ses camarades de détention, ce qui, pour un détenu politique, est un des pires châtements. De plus, les promesses de libération prochaine sont à rapprocher des promesses souvent répétées par les autorités sud-africaines que « Mandela serait libéré quand Sakharov et Charantsky seront libérés par les autorités communistes ». Or comme chacun sait, Charantsky et Sakharov sont libres depuis un bon moment tandis que Mandela,

qui vient de fêter son 71^e anniversaire, est malade et toujours en détention !

Finalement, l'Accord de New York pour l'accession de la Namibie à l'indépendance a souvent été perçu, en Occident, comme un signe de « bonne volonté » ou d'adoucissement des autorités sud-africaines. Ce que l'on ignore trop souvent, c'est que la venue des Sud-Africains à la table de négociations a suivi une cuisante défaite militaire sud-africaine, lors de la bataille de « Quito Canavale », une des plus importantes batailles de l'histoire africaine. Pour moi, il ne fait aucun doute qu'au fur et à mesure qu'il y a radicalisation et durcissement des autorités, il y a parallèlement augmentation de la désinformation et de la propagande internationales. Et que l'une des façons de contrer cette propagande, c'est d'être en lien direct avec « l'autre côté de la médaille », c'est-à-dire les représentants de l'ANC et du peuple sud-africain.

Une lutte au quotidien

REL. : *Depuis votre libération, vous avez passé beaucoup de temps à témoigner de ce que vous avez vu et vécu en Afrique du Sud. Pourquoi ?*

P.-A.A. : Pour deux raisons principalement. D'abord parce qu'en France, la situation de l'Afrique du Sud reste relativement ignorée et que la mobilisation populaire très importante qui s'est développée pour ma libération a été l'occasion d'une prise de conscience qu'il ne fallait pas laisser retomber dans l'oubli. Ce sont d'ailleurs les gens qui ont lutté pour ma libération qui m'ont demandé de témoigner, parce que je représentais, bien malgré moi, le symbole d'une victoire possible, limitée mais réelle, sur l'apartheid. Mais je témoigne aussi pour rendre hommage au peuple sud-africain et à mes nombreux camarades de lutte, pour faire connaître leur réalité, leur courage et l'importance de leur victoire.

REL. : *Justement, nous aimerions mieux connaître la réalité quotidienne de ce pays, « au ras du sol ». Quelles formes concrètes prend la lutte contre l'apartheid au niveau local ?*

P.-A.A. : Pour bien comprendre la réalité quotidienne et locale, il faut quand même avoir une petite idée de l'histoire de la lutte anti-apartheid. Cette lutte est presque centenaire et l'ANC est en fait la plus ancienne organisation politique de libération nationale de tout le continent africain. C'est donc

1. Pierre-André Albertini, *Un Français en apartheid*, Paris, Gallimard, coll. Au vif du sujet, 1988.



Canapresse

Depuis 1983, on assiste à une action de masse sans précédent contre l'apartheid : grèves, boycotts, revendications ouvertes et massives qui ont placé le gouvernement blanc sur la défensive et l'ont forcé à multiplier les mesures d'exception.

dire la profondeur des racines historiques de la lutte actuelle. De plus, l'ANC est devenu une organisation de masse dès que l'apartheid s'est systématisé à partir de 1948, regroupant dès ce moment de très nombreuses organisations civiques, syndicales, etc. La décision d'ajouter la lutte armée comme une des nombreuses dimensions du combat politique pour l'égalité n'a été prise qu'au début des années 60, après plus de cinquante ans de lutte non violente. Et encore maintenant, même si l'ANC est interdit et ne peut fonctionner ouvertement qu'en exil, il est important de savoir que la plus grande partie du travail de l'ANC se déroule en Afrique du Sud même (clandestinement) et que, contrairement à l'image qu'on en a trop souvent, la lutte armée n'est que l'une des dimensions du travail de l'ANC.

Ceux qui militent contre l'apartheid en Afrique du Sud, aussi bien au niveau local que régional ou national, se considèrent presque tous comme les héritiers de cette longue tradition et reconnaissent, pour la plupart, les leaders historiques de l'ANC comme les véritables leaders de la lutte (même s'ils sont presque tous en prison ou en exil). Et cette lutte, ils la mènent concrètement sur tous les fronts à la fois (social, syndical, religieux, sportif, culturel, politique), utilisant tous les « espaces » laissés disponibles par l'apartheid. Puisque, par exemple, la lutte armée est depuis longtemps interdite, les nouvelles organisations anti-apartheid n'ont pas la lutte armée à leur programme, pour ne pas fournir de prétexte à leur interdiction. Ce qui ne les empêche nullement, informellement ou pratiquement, de reconnaître le leadership de l'ANC. De même, à mesure que les organisations nationales de lutte anti-apartheid sont interdites (dix-huit d'entre elles l'ont été au début de l'an dernier), ce sont les organisations régionales et locales qui prennent la relève.

L'UDF

REL. : *Et quel est le rôle du Front démocratique uni ?*

P.-A.A. : L'UDF, comme son nom l'indique, sert de lieu de

rassemblement de toutes ces forces vives de la lutte anti-apartheid, tant au niveau local que régional et national : syndicats, Églises, clubs sportifs, comités de rues ou de townships, associations étudiantes, organisations professionnelles, comités de familles de détenus, etc. L'UDF regroupe et permet ainsi un échange d'informations qui est essentiel pour contrer l'isolement par lequel la répression politique et policière vise à diviser pour mieux dominer. Cette circulation de l'information, nécessaire pour forger un sentiment d'unité, est l'une des bases de l'action de défense contre le système : dans les réunions, les gens rapportent ce qui se passe dans chaque milieu, comment le gouvernement ou la police ont attaqué, combien de personnes ont été arrêtées, ce que leurs familles sont devenues, etc. Et c'est en fonction de cette réalité concrète de la répression et de l'oppression que le besoin de défense se fait sentir et que les moyens concrets de la lutte s'organisent.

Depuis 1983, à travers le développement de l'UDF, on assiste à une action de masse sans précédent contre l'apartheid : grèves, boycotts, revendications ouvertes et massives qui ont placé le gouvernement blanc sur la défensive et l'ont forcé à multiplier les mesures d'exception : état d'urgence, censure, interdiction de très nombreuses organisations, etc. Pourtant, malgré cette répression féroce, le militantisme anti-apartheid se développe : l'UDF peut compter sur plus de cinq millions de militants actifs, d'une manière ou de l'autre, sur une population globale de 30 millions d'habitants. Et ce, malgré le risque permanent de la prison et de la torture.

Le rôle des Blancs

REL. : *Quelle est la position des Blancs sud-africains ? Peut-on noter une évolution de leur attitude depuis quelques années ?*

P.-A.A. : Certainement. À mon avis, le courant majoritaire, même chez les Blancs, est opposé à l'apartheid.

Non pas clairement et ouvertement, mais de façon plus ou moins diffuse. De plus en plus de Blancs se rendent compte du cul-de-sac que représente l'apartheid. On en a d'ailleurs de nombreux signes publics : la démission récente de cinq ministres du gouvernement, le départ du président du PFP (parti fédéral progressiste) pour s'occuper de l'Institut pour une alternative politique, les nombreux voyages de représentants de l'intelligentsia et du monde des affaires à Lusaka pour rencontrer officiellement les dirigeants de l'ANC en exil, l'exode croissant des Blancs (depuis 1983, le solde migratoire est devenu négatif), le refus des jeunes Blancs de faire leur service militaire et leur engagement dans le mouvement End Conscription Campaign, qui est même affilié à l'UDF, etc.

REL. : *Pourtant, n'assiste-t-on pas à une montée des partis politiques d'extrême-droite aux dernières élections ?*

P.-A.A. : C'est exact, mais c'est aussi trompeur : en effet, une majorité des Blancs, qui sont déjà très minoritaires en Afrique du Sud, s'abstiennent de voter. Et ces partis ultra-conservateurs, qui n'ont pas d'autre programme que l'apartheid, ne reçoivent quand même, malgré certains progrès, qu'une minorité des votes. Si bien qu'ils ne représentent que la minorité (les Blancs qui votent) d'une minorité (les Blancs en Afrique du Sud) : donc pas une grande légitimité malgré la publicité dont ils bénéficient. Leur principale utilité, en fait, c'est de servir de justification au gouvernement pour ne pas faire les réformes nécessaires sous prétexte de ne pas être « débordé sur sa droite ».

REL. : *Quelle est donc la place des Blancs dans la lutte anti-apartheid ?*

P.-A.A. : L'UDF, tout comme l'ANC, se sont constitués et fonctionnent sur des bases *entièrement non radicales*. Tous deux se battent non pas pour les Noirs mais pour l'égalité, la justice et la démocratie. Si bien que de plus en plus nombreux sont les Blancs (tout comme d'ailleurs les métis ou « coloured ») qui se joignent à ces organisations et qui y exercent même des responsabilités de leadership. Par exemple, la cosécétaire générale de l'UDF est une Indienne du Cap. Autre exemple : jusqu'à récemment, les syndicats de la métallurgie étaient obligatoirement constitués sur une base raciale ; pourtant, depuis 1986 ou 1987, les deux puissants syndicats, blanc et noir, ont fusionné et ce nouveau syndicat unifié s'est affilié au COSATU (Congrès des syndicats sud-africains), lui-même affilié à l'UDF. Ce syndicat unifié, représentant donc aussi les ouvriers blancs, a même reconnu la Charte de la liberté, document de base de la lutte anti-apartheid, sorte de charte des droits individuels et collectifs qu'il est interdit de promouvoir en Afrique du Sud sous peine d'être accusé de terrorisme.

REL. : *Les Sud-Africains sont-ils prêts à gouverner leur pays s'ils accédaient bientôt au pouvoir ?*

P.-A.A. : Bien des Blancs sud-africains, mais aussi bien des Occidentaux seront surpris de découvrir la qualité et la formation des leaders sud-africains : Olivier Tambo et Nelson Mandela sont des avocats en plus d'être des dirigeants politiques de stature internationale ; beaucoup d'exilés sud-africains ont acquis à l'étranger une formation universitaire. Moi-même, c'est avec un camarade prisonnier politique noir que j'ai pu avoir, en prison, les plus passionnantes discussions sur la politique internationale, le cinéma occidental, les échecs, etc.

En fait, ce qu'on semble oublier, c'est que la lutte anti-apartheid et les nombreuses organisations qui lui ont donné

forme servent aux Sud-Africains de lieu concret d'apprentissage de la démocratie. Bien des Noirs ont une expérience plus quotidienne de la démocratie réelle que beaucoup de Blancs qui ne font qu'exercer la démocratie formelle du vote.

Notre solidarité

REL. : *Comment pouvons nous le plus efficacement exprimer notre solidarité avec la lutte anti-apartheid ?*

P.-A.A. : C'est très simple : il faut intervenir chaque fois que c'est possible, pour faire connaître et appuyer les revendications minimales du peuple sud-africain. Et celles-ci sont fort simples et raisonnables : libération de tous les prisonniers politiques, reconnaissance de l'ANC sur le territoire sud-africain et démantèlement des lois de l'apartheid.

Il faut aussi forcer nos gouvernements occidentaux à *appliquer des sanctions globales obligatoires*, réclamées d'ailleurs depuis longtemps par les représentants du peuple sud-africain puisque, dès 1961, le chef Albert Luthuli, alors récipiendaire du Prix Nobel de la Paix, demandait l'application de telles sanctions.

REL. : *Mais les sanctions économiques ne vont-elles pas faire mal d'abord aux plus démunis de la population noire ?*

P.-A.A. : Il y a au moins deux raisons qui militent contre l'hypocrisie d'un tel argument : d'abord ce sont les Sud-Africains noirs eux-mêmes qui nous demandent de les appuyer ainsi dans leur lutte, après avoir bien soigneusement analysé la situation, non pas de gaieté de coeur mais comme seule alternative à une militarisation accrue et à un éventuel « bain de sang » ; ne sont-ils pas les mieux placés pour juger des stratégies ? Et qui sommes-nous pour leur indiquer comment ils devraient plutôt mener leur lutte ?

Mais il y a aussi un autre argument, moins connu : c'est précisément au moment des investissements massifs occidentaux que l'apartheid s'est le plus systématisé, consolidé, et donc que les Noirs ont le plus souffert : tout comme c'est depuis l'augmentation de la lutte anti-apartheid, en 1983, que les multinationales ont « spontanément » choisi de commencer à ralentir leurs investissements. Si bien que prétendre que le maintien du commerce ou des investissements se fait dans l'intérêt des Noirs relève de la plus pure hypocrisie.

REL. : *Il faut donc donner la parole au peuple sud-africain lui-même et prêter une oreille attentive à ce qu'il a à dire ?*

P.-A.A. : Précisément. C'est là l'une de nos convictions les plus profondes au retour d'Afrique du Sud. Il ne faut jamais se couper des réseaux d'information directe. À ce sujet, vous avez la chance, vous, du Canada et du Québec, d'avoir chez-vous un excellent représentant de l'ANC, Peter Mahlangu, qui n'est en exil que depuis 1985 et qui devrait être pour vous un lien privilégié avec le peuple sud-africain et sa lutte contre l'apartheid? ■

(Propos recueillis par Dominique Boisvert)

2. Peter Mahlangu a déclaré à Montréal, en juin 1989, qu'il était disposé à venir régulièrement au Québec pour rencontrer les individus et les groupes intéressés à soutenir la lutte du peuple sud-africain ou à s'informer davantage à ce sujet. L'adresse de l'ANC au Canada est : Peter Mahlangu, ANC Chief Representative, Mission to Canada, Box 805, Adelaide Station, Toronto, Ontario, Canada M5C 2K1.

Bâle 1989

L'AVANCÉE OECUMÉNIQUE DU PEUPLE DE DIEU

par Marie-Thérèse van Lunen Chenu

écrivain et journaliste (Matour, France)



Revue Credo

Quelque 5000 personnes ont fait l'étonnante « marche des trois frontières », d'une dizaine de kilomètres, dans ce triangle où la Suisse donne un bras à l'Allemagne et l'autre à la France.

du 15 au 21 mai dernier, le rassemblement oecuménique européen de Bâle a bousculé toutes les attentes... Prévu comme une étape dans un processus au long cours, le JPSC¹, ce fut en soi une première historique, rassemblant des délégués des Églises

anglicane, catholique, orthodoxe et réformées. Ils ont adopté un document important : parole commune, réponse chrétienne aux défis de *justice, paix et sauvegarde de la création*. Rencontres, partage, études, prières, fête de la foi (« malgré que nos Églises ne soient pas encore en pleine communion entre elles »), Bâle fut vécu par des milliers de chrétiens présents, devant près de 700 journalistes et de nombreuses télévisions d'Europe, comme un « événement inoubliable », « sacramentel ». Démontrant qu'il existe, en amont des travaux dogmatiques et des lenteurs officielles, un « oecuménisme du peuple de Dieu » comme l'a nommé le Cardinal Martini, co-président catholique du rassemblement.

1. On appelle JPSC ce « Processus conciliaire d'engagement mutuel des Églises en faveur de la Justice, de la Paix et de la Sauvegarde de la Création » qui est au programme du Conseil oecuménique des Églises depuis son assemblée de Vancouver en 1983.

Une fête !

C'était évident dès l'arrivée, Bâle la conviviale, l'euro-péenne, l'oecuménique avait préparé sa fête ! L'accueil y est charmant : près de mille chambres offertes chez l'habitant et les grandes tables dressées pour la collation du partage, sur la vieille place du marché, après la liturgie d'ouverture où déjà l'assistance est très dense.

Premiers symboles offerts : ces centaines d'oriflammes immenses, jaunes et rouges, qui font claquer au vent les flammes de l'esprit de Pentecôte et la colombe de l'alliance. Ce sera là le signe du rassemblement. La ville en est parée : façades, ponts et reflets du Rhin ; tours, églises qui vont s'ouvrir à une quantité de manifestations, liturgies, rencontres, conférences, vigiles de prière... Sur la façade de l'hôtel de ville, d'immenses panneaux peints depuis des mois par les enfants des écoles et des paroisses. Mieux qu'aucun discours, ces dessins d'enfants racontent l'horreur des guerres, la peur des violences, la tristesse infinie des séparations, la panique devant tant de violences faites à la nature.

Dès la cérémonie d'ouverture à la cathédrale, le ton est donné de cet oecuménisme. Le feu de la Pentecôte est allumé au cierge pascal par les deux présidents : le cardinal Carlo Martini, archevêque de Milan et le métropolitain de Leningrad et Novgorod, Mgr Alexy, tandis que monte l'invocation : « Viens, Saint-Esprit créateur ». L'hymne du rassemblement sera répété toute la semaine, rythmant les liturgies et les séances de travail : « Écoutons, écoutons ce que Dieu Seigneur nous dit : justice et paix s'embrasseront, justice et paix s'embrasseront bientôt ». On le chantera dans les trois langues officielles, l'allemand, l'anglais, le français et, par une délicate attention des « Églises soeurs », aussi en latin.

L'homélie annonce le projet de cette rencontre, insistant sur le fait que délégués et visiteurs viennent d'une Europe divisée, d'Églises séparées. S'ils sont là pour relever les défis de notre temps, pour chercher des solutions aux menaces d'urgence, ce sont avant tout des croyants : « La paix et la justice ne sont pas en premier lieu des exigences morales et politiques que nous aurions à réaliser, mais une réalité en Christ qui se saisit de nous », la question étant posée de nos intercessions, de notre conversion et du témoignage de notre parole commune.

Les hommes et les femmes que l'on retrouve ici comme délégués sont 638, moitié catholiques et, pour l'autre partie, représentant les 120 Églises membres de la Conférence des Églises européennes (KEK). À vrai dire, on est un peu perdu devant les amples robes des orthodoxes, leurs coiffures imposantes, leurs croix ouvragées et serties d'émaux et les différents habits des religieuses. Mais un souffle de printemps semble avoir passé sur les délégations des pays de l'Est ; elles sont tout sourire et l'archevêque Kyrill de Smolensk témoignera de la réalité de la « glasnost » dans la vie des Églises, en faisant longuement la critique de la société soviétique basée sur le matérialisme dialectique. Critique d'autant plus intéressante que son exposé remarquable posera d'emblée des exigences spirituelles. C'est lui qui dénonce « le processus étonnant du remplacement du but par des moyens, qui a pénétré aussi le milieu chrétien ». Pour lui, il est clair que « la justice, la paix, la sauvegarde de la création sont des moyens et non pas des buts. Même en temps de crise et pour surmonter les crises de notre temps, la priorité doit être donnée aux valeurs ultimes ».

À part quelques soutanes, quelques touches rouges cardinalices, à part quelques sobres tenues de clergyman, l'ensemble des délégués est moins repérable, en tenue d'été de laïque de la base ! Interrogé sur la composition des délégations catholiques, le cardinal Martini citera de nombreux pays où des paroisses se sont mobilisées par elles-mêmes pour répondre au questionnaire, en précisant qu'il y a peu de théologiens parmi les délégués et qu'il se réjouit de « cet oecuménisme de la base qui relaie l'oecuménisme d'appareil ».

Clins d'oeil d'une ecclésiologie nouvelle, encore : la liste des participants ne porte, pour la première fois, aucun titre et les délégués sont placés en salle plénière, par ordre alphabétique dans le but de favoriser, au-delà du piège des langues, le devoir de faire connaissance. Absence de prérogatives aussi qui fait qu'un évêque, hiérarque ou archimandrite doit demander comme tout le monde son droit de parole au président de séance qui, une fois sur deux, est une femme, parfois même une petite jeune femme pasteur...

Il n'empêche que les critiques et regrets ont laissé entendre que la part de participation des femmes n'était encore que de 36 % (le Conseil oecuménique des Églises fait de cette évaluation systématique un principe), que 51 % des délégués avaient plus de 50 ans, et pas même 10 % moins de trente ans... Le prochain rassemblement, tenu à Séoul, inversera cette tendance, fut-il dit à Moscou².

La question des femmes

C'est là un problème que le Conseil oecuménique des Églises (COE) a, non pas résolu, mais du moins mieux posé que les autres instances ecclésiales. Comment ? D'une part, l'existence d'un problème particulier n'est-elle pas niée ? Bien au contraire, on connaît les programmes successifs d'efforts du COE, soit directs comme l'appel à une *Décennie des Églises solidaires des femmes*, soit plus indirects, qui appuient des initiatives de femmes comme, par exemple, le *Forum oecuménique de femmes chrétiennes d'Europe*. Enfin, le COE insiste sur la portée humaine, ecclésiale et oecuménique de la communauté des femmes et des hommes et tente d'y convertir les Églises.

À Bâle, la moitié des présidences de séance, en plénières ou groupes de travail, et la moitié des grandes conférences furent comme naturellement assurées par des femmes, leur compétence se justifiant d'elle-même. Aruna Gnanadason, membre du Conseil des Églises de l'Inde, s'est employée à dénoncer le modèle eurocentrique du développement, que des économistes comme Susan George nomment « la troisième guerre mondiale ». Et elle a donné des exemples hélas ! convaincants des nouvelles formes de « terrorisme technologique ». Maria de Lourdes Pintasilgo, députée au Parlement européen, analysa de façon très technique les causes économiques et politiques de l'injustice « institutionnalisée et planétaire », pour proposer de « scruter le monde avec les instruments de notre époque, c'est-à-dire en se saisissant de la complexité du réel ». Et elle montrait que dans cette nouvelle éthique, « le sujet et l'objet interfèrent l'un avec

2. Un livre paru récemment fait état de critiques plus générales sur JPSC et le comportement des Églises : Collectif, *L'agitation et le rire*, Éd. Les Bergers et les Mages, 1989.

APPEL À LA CONVERSION

Nous affirmons ce qu'enseigne la Bible, à savoir qu'*hommes et femmes sont créés à l'image de Dieu* (Gn 1, 27). « Il n'y a plus l'homme et la femme : car tous, vous n'êtes qu'un en Jésus Christ » (Gal. 3, 28). Femmes et hommes ont également le droit à la vie et à la vocation dans l'Église et la société. Toute forme de domination sexuelle est perverse, et toute théologie qui justifie la supériorité d'un sexe sur l'autre est hérétique. Les femmes sont les enfants de Dieu au même titre que les hommes, les filles au même titre que les garçons.

Nous invitons les Églises à se repentir d'hésiter à devenir des communautés ouvertes à tous, à la vie desquelles femmes et hommes participent également selon leurs aptitudes et leurs possibilités au nom du sacerdoce uni-

versel de tous les croyants. Nous invitons les Églises et les chrétiens à se repentir de leurs alliances avec des structures patriarcales ; celles-ci empêchent femmes et hommes d'instaurer des relations nouvelles et de donner ensemble naissance à une humanité libérée dans l'Église et la société.

Nous engageons les Églises et les chrétiens à rejeter toutes les structures qui nient l'égalité des femmes et des hommes et à dénoncer toutes les formes de sexisme qu'illustrent et manifestent ces structures. Les femmes ont le droit d'être les sujets de leur propre vie, et non plus des objets à l'usage d'autrui.

Document final du rassemblement oecuménique européen de Bâle

l'autre et sont aussi interdépendants ; le travail que le chrétien peut faire pour la justice dans la société est inséparable du travail qu'il fait en lui-même pour devenir juste ».

Annemarie Schoenherr, pasteure en RDA, parla de paix sans craindre de prendre ses exemples dans l'analyse et la critique de la situation actuelle des deux Allemagne. Points difficiles sur lesquels elle fut pressée de questions au cours d'une conférence de presse des plus animées. Deux représentantes des jeunes prirent aussi la parole. Le *Document final* dénonce plusieurs fois le sexisme, parmi d'autres discriminations. Il offre un développement plus long au chapitre de « la confession des péchés et conversion à Dieu » (voir encadré) et de nombreux journalistes se sont plu à signaler qu'on a demandé et voté un amendement à la recommandation faite aux Églises « de prendre des mesures décisives pour faciliter une plus grande participation des femmes aux prises de décision et à la vie de l'Église ». Le texte final, affaibli, ne parle que de « participation au processus de décision ».

Célébration et expérience de la foi

Les symboles furent à Bâle plus parlants que les textes, fut-il dit. Les livrets d'études bibliques, de chants étaient fort bien faits, les liturgies superbes (et il fallait se lever de plus en plus tôt si l'on voulait trouver place à la cathédrale pour le culte solennel du matin...). Les symboliques bien préparées se développaient alors d'elles-mêmes : nous avons entendu, par exemple, après la lecture de Josué (24, 19-28), le bruit cristallin et insolite du ciseau d'une jeune femme qui sculpta devant nous la « pierre du témoignage », qui sera scellée aux abords de la cathédrale. Nous fîmes aussi, à près de 5000, l'étonnante « marche des trois frontières », d'une dizaine de kilomètres, dans ce triangle où la Suisse donne un bras à l'Allemagne et l'autre à la France. Là aussi, l'accueil des communautés locales fut de grande qualité.

Ce qui peut frapper une catholique en tout cas, c'est cette interpénétration profonde et juste, tout en étant spontanée, des différents modes de participation à un tel rassemblement. Point de frontières entre les rencontres, le travail, les cultes et le partage de la Bible à même le travail, jusqu'à transformer

peu à peu le rassemblement en une véritable liturgie. Un moment culminant en fut le vote du document final dont certains se demandaient jusqu'à la fin s'il obtiendrait les 3/4 des voix nécessaires à l'approbation. « Nous sommes parvenus à un moment très sérieux de la vie de l'assemblée », dit le président. « C'est un acte liturgique. Je demande une minute de silence et de prière ». Recueillement, puis vote, puis intensité de l'attente. L'émotion est à son comble d'apprendre que le document est adopté à plus de 95 % des voix et le message à plus de 97 %. Comme une vague profonde, monte alors de la salle, spontanément, un chant qui n'en finit plus : « *Dona nobis pacem, dona nobis pacem...* »

Lors de la dernière réunion du Comité central du COE, à Moscou, l'un des présidents, Heinz-Joachim Held, notait dans son rapport : « Dès le début, la prière a occupé une place prépondérante dans le mouvement oecuménique. La louange du Dieu trinitaire dans toutes les langues et sous toutes ses formes, l'écoute des textes de la Sainte Écriture dans l'interprétation donnée par des sœurs et des frères en Jésus Christ, issus d'une autre Église, la prière avec les autres et pour les autres, cette expérience culturelle commune a, à mon sens, contribué bien plus que maints débats théologiques ou politiques à renforcer et approfondir la communauté entre les Églises encore séparées... La prière, notre rassemblement commun pour le culte ont aussi une force unificatrice. Nous nous rassemblons en communauté spirituelle devant Dieu ». Et il ajoutait que le rassemblement de Bâle avait constitué vraiment « un événement sacramentel ».

Chemin et expérience oecuméniques

Le COE adopte vis-à-vis du rapprochement oecuménique une attitude que l'on peut qualifier à la fois de charismatique et de pragmatique. Celui-ci est placé sous le signe de la confiance dans les dons de l'Esprit et il est vécu comme une expérience progressive de la démarche croyante. En même temps, il apparaît bien moins centré sur les recherches théoriques que sur la recherche de témoignages, même fragmentaires, à mettre en commun par les chrétiens pour répondre aux défis urgents d'aujourd'hui. Démarche profon-

dément croyante puisqu'il s'agit de manifester ainsi Jésus Christ, « la vie du monde, aujourd'hui ».

Face à cela, l'attitude catholique semble bien réticente, formelle et finalement peu croyante ! Mais il ne sert à rien de la schématiser puisqu'elle est évidemment complexe. D'une part, le Saint-Siège et toute une école théologique qui lui est liée, restent campés sur des positions avant tout dogmatiques : conception de l'oecuménisme découlant de la notion traditionnelle du « dépôt de la foi », tradition, autorité, théologie, magistère, ministères. D'autre part, on observe des changements et des mises en chemin : ce seront l'importance attribuée aux commissions d'échanges bilatéraux, utiles pour creuser les sources de la foi commune, ainsi que les efforts, plus ou moins convaincus ou forcés, pour ne pas répondre toujours négativement aux invitations officielles de plus en plus pressantes et confiantes que lance le COE et que viennent soutenir de façons de plus en plus circonstanciées des catholiques toujours plus nombreux (ainsi que des orthodoxes) ayant fait l'expérience convaincante de l'oecuménisme.

On dit que la question du mode de participation catholique au Rassemblement mondial de Séoul n'est pas encore résolue, mais on sait que le Vatican a refusé l'offre d'être co-invitant, tandis que le poids de l'expérience de Bâle et de la conviction des conférences épiscopales européennes, entraînées par le cardinal Martini, fait échec à des oppositions au sein de la Curie. On comprend que, de toutes façons, pendant un certain temps encore, la Curie s'appliquera à doser accords et réticences, c'est-à-dire à souffler le chaud et le froid... Attitude qui tranche singulièrement avec celle des autres partenaires. L'on a entendu, lors de la réunion du Comité central de Moscou, le rapporteur de la Commission des finances préciser, à propos du projet de financement de Séoul : « La somme de 110 000 F suisses primitivement enregistrée en tant qu'engagement du Vatican a été retirée de la liste, étant donné qu'elle n'a pas été confirmée. » Marga Bührig, présidente du Comité de préparation, parlait quant à elle du « flou artistique » qui continue d'entourer les projets romains et deux représentants du Vatican n'en disaient pas plus...

On étudiera ces positions romaines dans un document récent intitulé « Une contribution catholique au processus Justice, Paix et Sauvegarde de la Création », qui fut rédigé par des membres catholiques du Secrétariat pour l'Unité des chrétiens et de la Commission Justice et Paix³. « L'Église catholique réaffirme qu'elle est consciente de ne pouvoir accomplir cette mission (l'évangélisation) que dans le témoignage commun avec tous les frères chrétiens », lit-on dans l'introduction, qui parle encore de « préparer la voie à l'unité des chrétiens » et, plus loin, de « collaborer avec les autres Églises et communautés chrétiennes partout où cela est dès maintenant possible » (I,1). Le même premier chapitre se clôture par ailleurs sur des réserves : « Nous n'entrons pas ici dans les questions relatives à la qualification théologique de ce grand événement mondial, dont nous souhaitons qu'il puisse contribuer à un engagement commun plus résolu de tous les chrétiens en faveur de la paix, de la justice, de la gérance de la création » (I,8).

Engagement commun, oui bien sûr... Quant à nommer cela « oecuménisme », non ! Et pas même, comme on le formule si bien au COE, une « théologie de l'engagement ». L'abondance des auto-références aux textes catholiques manque, elle aussi, d'oecuménisme, tandis qu'on lit en filigrane les divergences exprimées sur la compréhension de la création, sur la question des femmes et sur bien d'autres, et que le ton plutôt formel, marqué de componction solennelle et de

quelques complaisances narcissiques, tranche avec l'élan qui anime l'avant-projet du document préparatoire à Séoul.

Ceci, du reste, ne faisant pas oublier le progrès enfin reconnu que représentent des processus « plein succès » comme celui du document Baptême, Eucharistie, Ministères (BEM), l'intensification des échanges bilatéraux⁴, les programmes du JPSC à plusieurs niveaux de consultation et de travaux en commission et, enfin, l'avancée, qui sera un jour déterminante, de l'oecuménisme – expérience et conviction – des catholiques eux-mêmes.

Vers Séoul

J'aime terminer sur l'avant-projet pour Séoul, intitulé « Vers une affirmation théologique oecuménique sur la justice, la paix et la sauvegarde de la création ».

Pour Séoul, le COE s'est fixé les objectifs de 40 % de femmes, 15 % de jeunes et 30 % de délégués de groupes d'action. Preman Niles, directeur du Secrétariat « JPSC » au COE et Marga Bührig considèrent tous deux comme un signe d'espoir l'engagement de mouvements et de groupes d'action tels que les mouvements pacifistes, écologiques et féministes et les mouvements pour les Droits de l'Homme, faisant remarquer que, bien souvent, ils n'ont pas attendu les Églises pour s'intéresser aux problèmes de justice, de paix et de sauvegarde de la création. Reconnaisant que bien souvent ces mouvements ont manifesté de l'impatience à l'égard des Églises... on a réussi jusqu'à présent à éviter toute polarisation tranchée entre eux et les Églises.

La préface de l'avant-projet du Document de Séoul précise que ce rassemblement mondial doit, entre autres, « mettre en évidence les mouvements qui militent, en particulier dans les Églises, en faveur de la justice, de la paix et de la sauvegarde de la création ». Plus avant, le texte insiste sur « la lecture des signes des temps, l'éveil des consciences » et l'on y retrouve (56 à 63) l'élan de confiance et de respect pour toutes les forces vives, qui inspirait *Pacem in Terris* et *Gaudium et Spes*.

À Séoul, on entendra les voix des plus grandes souffrances du monde et des plus grandes menaces qui pèsent sur lui. Séoul appellera à des affirmations et des engagements. Chaque affirmation s'appuiera sur un fondement théologique, sera accompagnée d'un appel à la repentance et d'une invitation à rejeter et dénoncer un système d'injustice ou une structure de péché.

Plus que jamais, l'oecuménisme est inséparable aujourd'hui des rassemblements *d'Églises et de chrétiens*, pour la célébration, la repentance et des engagements de conversion. ■

3. Sans indication de date ou de provenance, document de dix-huit pages rapporté du Comité central du COE à Moscou : on doit pouvoir l'obtenir de chaque conférence épiscopale.

4. Pour le Père Hervé Legrand, de Paris, spécialiste des questions d'ecclésiologie et d'oecuménisme, « le BEM est le plus grand des succès », ainsi du reste que le processus d'accords bilatéraux avec les Anglicans (malgré la difficulté provoquée par les décisions qui concernent le ministère des femmes), les Luthériens, les Orthodoxes (ceux-ci, comme l'a fait remarquer Elizabeth Behr après la rencontre de Rhodes en 1989, reconnaissant désormais que la question des femmes fait problème et mérite une étude spéciale).

UN ACCORD IMPORTANT

par Rafael Montano

journaliste

Un accord très attendu entre le Mexique et les banques commerciales créancières a finalement été conclu, après de longues et difficiles négociations, le 24 juillet dernier. Tous les pays du tiers monde et toute la communauté financière internationale en avaient suivi la gestation avec attention. Aujourd'hui, les mêmes questions se posent qu'au moment où les États-Unis avaient accouché, en 1985, du Plan Baker sur la dette extérieure des pays du tiers monde : cette entente permettra-t-elle au Mexique de sortir de la pire récession économique qu'ait jamais connue le pays ? Représente-t-elle le premier pas vers la fin de la crise de la dette des pays du tiers monde, dette qui atteint la somme colossale de 1300 milliards de dollars ?

Au lendemain de la signature de l'accord, le président mexicain Carlos Salinas de Gortari a qualifié le résultat des négociations avec les banques créancières de « *triomphe pour le Mexique* ». Cependant, une lecture minutieuse de l'accord révèle que si les banques ont effectivement fait des concessions, elles s'en tirent cependant fort bien, tandis que le Mexique, lui, n'est pas au bout de ses peines.

L'accord signé par une délégation représentant 450 banques commerciales et le gouvernement du Mexique permet en effet aux banques de choisir parmi les concessions qu'elles se sont engagées à faire, celle qui leur convient le mieux : 1) effacer 35 % de la dette commerciale du Mexique, évaluée à 53 milliards de dollars ; 2) baisser les taux d'intérêts de 10 % à 6,25 % ; ou 3) continuer à prêter de nouvelles sommes d'argent frais au gouvernement mexicain.

Cet accord constitue le premier résultat concret de ce qu'on a appelé le Plan Brady - du nom du secrétaire du Trésor américain Nicholas Brady - lancé en mars dernier comme étant la réponse de l'administration Bush au problème de la dette. Ce plan a au moins ceci d'innovateur qu'il admet pour la première fois l'impératif de réduire la dette des pays du tiers monde. Le gouvernement mexicain décida de miser sur cette occasion, et exigea une réduction de 55 % de sa dette. Mais il avait visé trop haut.

La stratégie du Mexique

La stratégie de négociation du gouvernement Salinas de Gortari s'appuyait surtout sur des considérations économi-

ques et quelques évaluations politiques. Sur le plan économique et financier d'abord, le Mexique a fait valoir son comportement « exemplaire » : il se plie depuis six ans aux exigences du Fonds monétaire international, il a libéralisé l'économie, ouvert les portes aux capitaux étrangers, vendu plus de 65 % des 1200 sociétés d'État et honoré toutes ses obligations auprès de la communauté financière internationale. Cependant, la récession n'a pas cessé pour autant et la dette extérieure est passée pendant ce temps de 80 milliards de dollars en 1982 à 108 milliards en 1989.

Le message de M. Salinas de Gortari aux créanciers fut sans équivoque : le Mexique ne peut pas continuer à faire des sacrifices unilatéralement.

Car jamais la population ne s'est autant sacrifiée : les salaires des travailleurs ont perdu 50 % de leur valeur depuis 1982, on parle d'un taux de chômage de l'ordre de 25 %, et un nombre croissant de Mexicains n'ont plus accès à l'éducation et aux services de santé en raison des compressions du budget de l'État.

Dès son accession au pouvoir en décembre 1988, M. Salinas de Gortari rejeta la possibilité de déclarer un moratoire sur la dette mexicaine ou de participer à la création d'un front commun latino-américain ; il opta plutôt pour la voie modérée de la négociation bilatérale. Et dès ce moment, il mit l'accent sur la nécessité d'une réduction du fardeau de la dette, soulignant que si le Mexique ne cessait pas ce transfert net des capitaux vers les pays riches et s'il ne pouvait pas relancer son économie, alors tout simplement il ne pourrait jamais honorer sa dette.

Le Mexique a en effet englouti 14 milliards de dollars dans ce trou sans fond en 1988, 10 milliards pour couvrir les intérêts de son passif et le reste pour amortir le capital. Selon le président mexicain, 6 % du PIB mexicain est actuellement affecté au paiement de la dette extérieure. Le chef d'État veut graduellement réduire ce pourcentage à 2 % d'ici la fin de son mandat, en décembre 1994.

La demande mexicaine de 55 % de réduction de sa dette s'appuyait aussi sur le fait que la cote de cette dernière sur le marché parallèle a déjà perdu 60 % de sa valeur. En février dernier, en effet, quelques semaines avant l'annonce du Plan Brady, 63,8 milliards de dollars du passif mexicain valaient 24,1 milliards¹.

Sur le plan politique maintenant, M. Salinas de Gortari misait beaucoup sur l'importance géo-politique du Mexique pour les États-Unis. L'aggravation de la récession mexicaine, susceptible de provoquer une explosion sociale à moyen

1. Sachs, Jeffrey, « Making the Brady Plan Work », *Foreign Affairs*, vol. 68, no 3, été 1989, p. 91.

terme, semble en effet trouver au sein de l'administration Bush un écho qu'elle n'avait pas au sein de l'administration Reagan.

Enfin, le président mexicain savait que la participation de son gouvernement était cruciale pour le succès du Plan Brady, succès dont l'administration Bush avait besoin face aux autres débiteurs du tiers monde, probablement plus exigeants que le Mexique (car moins dépendants, il faut le dire, du marché américain).

La position des banques

Les banquiers s'opposent à la réduction de la dette, car elle les force à déclarer des pertes. Avant de signer l'accord endossant explicitement la possibilité d'une telle réduction, ils ont donc exigé au moins des garanties monétaires, pour le cas où le Mexique, et éventuellement d'autres pays débiteurs, se trouvent soudain dans l'incapacité d'honorer ses obligations dans le cadre des nouveaux accords.

Afin de satisfaire les revendications des banques, l'administration Bush a exercé des pressions sur le FMI et sur la Banque mondiale pour qu'ils débloquent des fonds qui serviront de garantie aux banques. Jusqu'à présent, le FMI, la Banque mondiale et le gouvernement du Japon ont accepté de fournir quelque 30 milliards de dollars dans ce but.

Au fond, les banques refusent toujours d'admettre leur co-responsabilité dans la crise de la dette. Ce sont les pays du tiers monde qu'elles blâment lorsqu'elles estiment que la crise est causée par la corruption, la mauvaise gestion, la trop grande intervention de l'État dans l'économie et la fuite des capitaux à l'étranger, estimée à 80 milliards dans le cas du Mexique. Le déclin considérable des prix des matières premières (le pétrole, le café et les minéraux dans le cas du Mexique), les taux d'intérêt élevés, l'augmentation des prix des produits provenant des pays industrialisés et le déficit budgétaire américain ne jouent pas un rôle décisif, selon les

banquiers, dans la détérioration de l'économie des pays du tiers monde et, donc, dans leur incapacité à rembourser la dette.

L'accord mexicain

Dans les conditions actuelles du sous-continent, pour qu'une réduction de la dette soit efficace, affirmait en mai dernier Gert Rosenthal, président de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), elle devrait être au moins de l'ordre de 40 %. À en juger selon les paramètres de M. Rosenthal, l'entente que vient de signer le gouvernement mexicain est donc loin d'être satisfaisante, puisque la diminution maximum est de 35 % ; de plus, les banques se réservent le droit de rejeter cette option. Dans le pire des cas, si les banques décident de ne pas réduire la dette ni les taux d'intérêt et choisissent plutôt de continuer à prêter de nouvelles sommes d'argent frais, le passif mexicain peut continuer, lui aussi, de s'élever.

Cet accord était attendu avec impatience par de nombreux pays débiteurs, qui en espéraient un précédent favorable pour l'allègement de leur propre dette. Le président vénézuélien Carlos Andres Perez, qui a dû faire face à de sanglantes « émeutes de la faim » à Caracas, le printemps dernier, a pour sa part déclaré au lendemain de l'accord que son gouvernement réclamerait davantage que celui du Mexique. Mais il est peu probable qu'il obtienne gain de cause. Ni le Venezuela, ni d'ailleurs le Brésil ou l'Argentine, n'entretiennent avec le FMI, la Banque mondiale et les banques commerciales les excellentes relations que le Mexique, lui, a entretenues.

L'accord est déjà signé. Mais annonce-t-il vraiment la fin de la « década perversa » (décennie perverse), ainsi qu'on a surnommé les années 80 en Amérique latine ? ■



LES SOIRÉES RELATIONS SUR CASSETTES VIDÉO

- Rome : respect de la vie
- Accès à l'égalité
- Le choix des Inuit
- La police
- Haïti (février 88)
- La commission Rochon
- Le magistère incertain
- Les Anglicans et nous
- La charité en 1988
- Catholiques en Chine
- Pauvreté et dignité
- Spir. de l'environnement
- Expériences chrétiennes
- Lois divines/humaines
- L'opinion publique



Vous pouvez emprunter ces cassettes (location : pour 1 semaine : 5 \$ plus les frais d'envoi) ou même en commander une copie (25 \$ plus les frais). Veuillez préciser le format de la cassette désirée (Beta ou VHS) et le sujet. On peut aussi obtenir la liste complète de nos soirées qui ont été enregistrées.

Adresser vos commandes à Pauline Roy, Centre justice et foi
25, Jarry ouest, Montréal H2P 1S6 (514) 387-2541

Lectures

P. Breton et S. Proulx : *L'explosion de la communication*
□ *Concilium* : « La révolution et l'Église » et *Communio* :
« La Révolution » □ M. Hamelin : *Femmes et prison* □ G.
Scarpetta : *L'Impureté et L'Artifice*

L'explosion de la communication

Nous vivons à l'époque des communications. Notre quotidien est littéralement quadrillé de ses techniques et l'air ambiant saturé de discours s'y référant à toutes sauces – progrès, modernisme, société nouvelle, etc. Nous vivons une époque de communication totale comme si cela était l'aboutissement logique du progrès technique, sans questionner les conséquences d'un tel envahissement sur notre vie sociale. Dans leur récent ouvrage, Philippe Breton et Serge Proulx présentent une vision d'ensemble du « phénomène communication » en retraçant la genèse historique des grandes techniques de communication sociale et l'apparition récente d'une « idéologie de la communication », dont l'influence paraît croissante dans l'ensemble des sociétés développées.

L'ouvrage brosse d'abord un panorama du développement des techniques de communication dans l'histoire, depuis la naissance de l'écriture et de la rhétorique jusqu'à l'avènement de l'informatique, en passant par les jalons que furent l'imprimerie, la presse, la transmission à distance (téléphonie), les médias électroniques. Plutôt qu'une chronologie anecdotique des multiples

« inventions », les auteurs présentent le développement des techniques de communication à partir du contexte historique de leur émergence et de leur diffusion sociale. Aussi comprend-on pourquoi certaines techniques « trouvent » plus rapidement que d'autres à se matérialiser – étant en résonance avec des besoins économiques, politiques, militaires ou sociaux en présence – alors que d'autres tardent à se concrétiser ou à connaître une diffusion significative.

Ce souci d'une analyse dynamique permet d'éviter le piège courant du déterminisme technique qui incite tout un chacun à proclamer que « l'écriture, l'imprimerie, la télévision, l'ordinateur ont changé le monde ! » : c'est plutôt parce que le monde change et évolue à partir des ressources et des contraintes en présence que l'avènement de certaines techniques est possible, lesquelles contribuent en retour à l'accélération des mouvements historiques.

Il n'est pas pour autant aisé de faire l'histoire sociale de l'ensemble des grandes techniques de communication – ainsi que l'annonce la jaquette –, en une centaine de pages ! Si la mise en contexte historique est particulièrement réussie lorsqu'il s'agit de retracer les débuts et l'évolution de l'écriture et de la rhétorique de même que, plus tard, de l'imprimerie (une soixantaine de

pages y sont au total consacrées), elle est malheureusement fort mince lorsqu'il est question de techniques plus contemporaines comme la presse, le téléphone et la radio (ces trois événements techniques couvrant une dizaine de pages tout au plus). Ainsi mentionne-t-on au détour d'une phrase que les télécommunications auront comme conséquence d'abolir la « notion de distance sociale » (p. 69), ou que la radio constitua à l'origine un « loisir incontournable » pour les classes défavorisées (p. 76), sans que ces affirmations ne soient développées plus à fond.

Cette première partie se termine par un essai de cartographie du champ des communications en trois grands domaines distincts – les médias, les télécommunications et l'informatique – domaines qui, bien que fort différents au plan de la pratique professionnelle, tendent à une intégration de plus en plus manifeste, sous la poussée de ce que les auteurs nomment « le paradigme digital » (le traitement généralisé des informations sous mode binaire).

La seconde partie du volume, d'un style plus académique, présente en quelques chapitres, avec ici encore un souci de synthèse fort honorable, un aperçu des principales avenues de recherche et d'analyse en communications, dans le domaine plus spécifique des médias. Y sont passés en revue

les principaux courants fondateurs de même que les travaux des représentants majeurs des écoles américaines et européennes, identifiés respectivement aux traditions empiriste et critique d'étude des communications. Les voies de recherches futures sont dégagées en conclusion.

Malgré la minceur de certains épisodes historiques et quelques lourdeurs inhérentes à toute revue de littérature, l'ouvrage présente dans ses deux cents premières pages un portrait d'ensemble fort réussi de l'univers des communications. Le style accessible et un souci évident de synthèse en font un outil pédagogique particulièrement indiqué pour une initiation au champ des communications et à l'étude des médias. Nous ne pouvons sur ce point que le recommander.

La dernière partie du livre – qui relate la « naissance d'une idéologie » et fonde en quelque sorte l'originalité du livre – pose quelques problèmes. Partant de l'hypothèse que « ...de tout temps les techniques de communication ont existé et ont été utilisées, mais que le discours qui fait de la communication une valeur centrale (...) est, lui, d'apparition historique récente (p. 10) », les auteurs situent au cours de la décennie 1940 (la Deuxième grande Guerre et les années qui suivirent), la naissance de « l'idéologie de la communication » qui, apparaissant suite au constat de l'échec des anciennes idéologies, s'imposera comme une « idéologie sans victime » : l'ennemi désormais, c'est l'entropie, c'est-à-dire le bruit ou désordre dû à un déficit informationnel. Les fondements de cette conception nouvelle de l'homme et de la société nous viennent de la cybernétique (« science du contrôle et des communications ») et de son fondateur, Norbert Wiener. En reconceptualisant l'idée de nature humaine et de société à partir des analogies croissantes entre les machines et les humains, notamment à partir de la notion centrale de « feedback » (rétroaction), Wiener pose les jalons d'une nouvelle utopie sociale, fondée sur les valeurs communicationnelles d'ouverture, de libre circulation, de transparence, de variété, d'apprentissage permanent.

L'idéologie libérale trouvera dans ces valeurs un discours de légitimation adaptée à l'intense développement des techniques de communication, en même temps qu'à la marchandisation des domaines de la culture et de l'information. En ce sens, les appels à une « libre circulation de l'information » au plan mondial montrent cette idéologie à l'oeuvre comme alibi à l'impérialisme

économique et culturel des États-Unis.

Les auteurs considèrent-ils l'idéologie de la communication comme fleuron ou avatar du libéralisme ? Difficile d'en juger, attendu le ton quasi journalistique (la transparence ?) que conserve le livre jusqu'à la fin. La présentation nous conviait pourtant à une « réflexion critique » sur cette nouvelle idéologie et sur la « culture technique » qui aujourd'hui en découle. En lieu et place, une longue description prospective des développements techniques à venir achève la dernière partie, sans que ne soient véritablement analysées les implications politiques, culturelles et sociales de cet encerclement presque total par les techniques et le discours de la communication. Ironiquement, la dernière page nous livre en vrac la majorité des questions de fond sur lesquelles on aurait aimé que les auteurs se mouillent...

Si le volume nous laisse sur notre faim et quelque peu perplexe au plan critique, il possède l'indéniable qualité, déjà mentionnée, de présenter une vision globale des tenants et des aboutissants d'un phénomène majeur de notre modernité. Il nous appartient d'y puiser les éléments essentiels d'un débat qu'il est impérieux d'engager. ■

Pierre Brisson

Département des communications,
Université de Montréal

La révolution

Un catholique n'était disposé, en 1889, à célébrer le premier centenaire de la Révolution. Les républicains anti-cléricaux s'opposaient alors aux catholiques monarchistes. En 1989, la situation a bien changé. Les deux revues recensées ici, *Concilium* et *Communio*, s'accordent là-dessus. Depuis *Pacem in Terris* (1963), la déclaration de Vatican II sur la liberté religieuse et *Populorum Progressio* (1965), le magistère pontifical s'est rallié aux valeurs universelles des droits de l'homme. De leur côté, les républicains n'exigent plus que l'on appuie leur révolution « en bloc ». Des théologiens pouvaient dès lors faire un retour réflexif sur les événements marquants de 1789 à 1802. De grands noms ont apporté leur contribution. Treize articles dans *Concilium*, seize dans *Communio*. Nous

ne retiendrons que les thèmes abordés de manière particulièrement instructive ou bien documentés.

Concilium fait porter l'accent sur les conséquences théologiques à long terme. On s'attarde donc sur le refus de la fatalité historique, sur le projet d'une société gérée par les hommes, rationnellement, à partir des besoins et impératifs humains. Des articles d'histoire dressent le portrait de l'abbé Grégoire, l'évêque constitutionnel qui s'engagea à fond dans le projet d'une chrétienté républicaine, et examinent dans les détails les meilleures données sur la fameuse déchristianisation. Des distinctions s'imposent : la bourrasque révolutionnaire causa quelques ruptures définitives, beaucoup de ruptures provisoires, et quelques simples interruptions dans les pratiques religieuses de la chrétienté. On y souligne aussi que Pie VI, condamnant en 1791 la Constitution civile du clergé, accordait à la France le droit de s'organiser politiquement à son gré. En 1793, par contre, le pape durcit sa position et rejette les principes révolutionnaires. Dès lors s'installe à Rome le long processus de refus global de la modernité, et on voit apparaître la formulation de doctrines qui firent entrer ce refus dans le patrimoine des catholiques.

Un autre article souligne une ironie qui n'échappe pas aux non-catholiques : comment les papes peuvent-ils, depuis Paul VI, parcourir le monde en prêchant les droits de l'homme et ne pas les honorer dans leurs propres exercices d'autorité ? Qu'il s'agisse des procédures d'examen des doctrines dénoncées, de la nomination des évêques ou des droits des femmes, sur chaque point le Vatican conserve des pratiques de pouvoir qui relèvent de l'Ancien Régime. Un article enfin montre comment la Révolution française n'est pas vraiment un modèle pour les théologiens de la libération, qui sont loin des revendications individualistes, rationalistes et bourgeoises, et visent à donner enfin la parole aux démunis.

Communio donne une collection mieux fournie – 200 pages plutôt que 150 – et à certains égards plus fouillée. Les propos relèvent d'une autre théologie, plus ecclésiastique, dirais-je, ou ecclésiocentrique. On s'y souvient du mal que la Révolution fit aux catholiques, plus que du bien qu'elle fit aux Français. On y évoque le courage de ceux qui moururent pour leur foi, plus que celui de ceux qui tombèrent en luttant pour la justice. Parmi les articles historiques, un traite de la Révolution vue d'Allemagne, par Hegel en parti-

culier. Un autre porte sur Chateaubriand et le renouveau de l'apologétique. On trouvera des pages sur l'origine chrétienne (Fénelon surtout) de la triade *liberté, égalité, fraternité* (la Révolution prit possession de la formule et la martela). Finalement, deux auteurs examinent le processus de canonisation des martyrs de la Révolution.

Parmi les articles plus réflexifs, on retiendra celui qui souligne comment les réfractaires posèrent les bases d'un renouveau du catholicisme en invoquant le témoignage de leur conscience, ainsi que celui qui approfondit la notion des droits. Comment l'État peut-il être à la fois le garant et le pire ennemi des droits de la personne ? La déclaration de 1789 ne comporte-t-elle pas une ambition fondatrice par trop téméraire ? La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 a l'avantage d'invoquer un absolu supranational et d'inclure les droits familiaux et sociaux.

En appendice, on trouve les textes de 1789 et celui de 1948, ce qui permet d'utiles comparaisons, ainsi que des extraits du texte de Pie VI ; on y lit qu'aux yeux du pape, en 1791, liberté et égalité sont « des chimères et des mots vides de sens », ce qui infirme un peu la lecture bienveillante de ce texte, avancée au cours des articles.

La revue *Concilium* accentue les défis pour l'Église d'aujourd'hui ; *Communio* s'attarde sur l'épreuve subie par l'Église d'hier. Le lecteur gagnera à les lire toutes les deux. Si les idéologues républicains ont eu tendance à faire de *liberté, égalité, fraternité* des abstractions sonores qui planaient loin au-dessus des réalités concrètes, la revue *Communio*, qui met tellement l'accent sur les problèmes Église-État, a tendance à voir dans l'histoire une lutte de titans qui plane bien au-dessus du vécu des petits groupes. On risque alors de perdre de vue ce que la Révolution a apporté aux Juifs, aux protestants, et aux catholiques dont la tendance était minoritaire. On perd aussi de vue l'élan de générosité qui fit que l'on accorda tous les droits civils aux Juifs, après les avoir rendus aux protestants, quitte à réaliser seulement beaucoup plus tard l'incongruité qu'il y avait à vouloir réformer l'Église catholique à coup de décisions d'une Assemblée nationale où siégeaient et votaient des hérétiques et des infidèles. *Concilium*, seule sensible aux réalités du pluralisme et fort avertie quant aux problèmes du pouvoir, assure ici encore un apport théologique indispensable. ■

Michel Despland

Femmes et prison

Sur les 35 000 admissions par année dans les établissements de détention du Québec, 7 % sont celles de femmes. Les infractions dont celles-ci sont trouvées coupables ont surtout trait à la propriété. Les répercussions ou les coûts sociaux de l'emprisonnement pour les femmes sont au cœur de l'ouvrage de Monique Hamelin : *Femmes et prison*. L'auteure s'intéresse donc à la trajectoire post-pénale des détenues qu'elle a interviewées et, ce qui en fait un ouvrage à part, fait une critique féministe des connaissances acquises sur l'itinéraire de travail de ces femmes et sur leur réinsertion dans la société.

L'incarcération hypothèque à coup sûr le cours de la vie des ex-détenues, qui sont généralement issues de classes sociales démunies et qui sont de plus victimes de discriminations liées à leur sexe. En effet, la condition affective et parentale des femmes est particulière et le système pénal ne les dédouane en rien du poids des inégalités sociales dont elles sont d'emblée victimes : accaparement de leur force de travail dans la sphère domestique, accès difficile aux emplois intéressants, etc.

Les plus démunies et les plus gravement atteintes par les séquelles de leur passage dans le corridor pénal, note l'auteure, ce sont les mères de jeunes enfants, sans conjoint. La trajectoire de ces femmes est d'autant plus lourdement handicapée qu'elles ne bénéficient pas, comme bien des hommes, du support affectif d'une personne qui les aurait attendues et qui aurait gardé leurs enfants pendant leur incarcération. Cette réalité montre, comme le fait remarquer Marie-Andrée Bertrand dans la préface, combien la maternité constitue dans notre société un handicap majeur au plan éducationnel et professionnel. Car nous ne nous sommes jamais donné le système et les services qui permettraient aux mères de jeunes enfants de continuer des études sérieuses ou de gagner honorairement leur vie.

À quoi sert l'incarcération, est-on amené à se dire ? Où sont passés les objectifs de réhabilitation et de réinsertion sociale poursuivis par la société ? Quel compte tient-on des besoins de formation des détenues et du support qu'elles attendent en vue d'améliorer leur sort et d'être en mesure de s'acquiescer de leurs obligations, une fois

retournées à la libre circulation dans la société ?

En fait, l'emprisonnement exacerbe la condition de départ de ces femmes. Il empire leur situation, en plus d'atteindre négativement les enfants qui sont en contact avec elles. L'auteure rapporte les problèmes multiples vécus par les justiciées, tant à l'intérieur de la prison qu'à l'extérieur, où elles ont le sentiment que « le monde les met à part ». La surveillance outrancière dont elles sont l'objet à certains égards, l'impossibilité pour elles de prendre des décisions et le manque de respect qu'on leur manifeste sont pour elles des facteurs de dévalorisation. Ainsi, l'expérience de leur emprisonnement confirme et accentue leur état de moindre pouvoir généralisé et constant. État de moindre pouvoir qui vient de leur appartenance à un sexe qui est en réalité une classe et que l'appareil judiciaire a tendance à rendre encore plus évident.

Trouvées criminelles, les femmes sont sujettes à des pratiques humiliantes (fouilles vaginales et rectales), quand elles ne sont pas rudoyées et manipulées par des policiers souvent motivés par le désir de rendre leur peine plus sévère. C'est ainsi qu'en l'absence de support familial et de moyens financiers adéquats pour recourir aux conseils d'experts, elles sont parfois amenées à perdre la garde de leurs enfants, même à signer des contrats d'adoption.

Bien que la charge d'enfants comporte des obligations, il faut dire que la présence de ces êtres dans la vie des personnes représente aussi un bien positif. Une motivation à vivre dans la légalité s'y rattache. L'image négative que les femmes reçoivent d'elles-mêmes si on leur enlève leurs enfants, la dépendance dans laquelle elles vivent, la difficulté qu'elles éprouvent dans leur recherche d'emploi (soit durant la période de libération conditionnelle, soit après) compromettent leur chance de reprendre leur sort en main.

Comment travailler à atténuer les coûts sociaux de l'emprisonnement pour ces femmes ? Monique Hamelin, criminologue, propose de ne recourir à cette mesure que dans les cas d'infractions graves commises contre la personne. Les fouilles corporelles ne devraient être pratiquées que de manière exceptionnelle et ce, avec l'autorisation du tribunal. Dans le but de faciliter l'accès à l'embauche, il serait souhaitable qu'un pardon soit accordé automatiquement trois ans après l'expiration de la peine. Il faudrait enfin que

cesse aussi toute discrimination basée sur une condamnation à la prison, de manière à ce que soit facilitée la réinsertion sociale. ■

Agathe Lafortune

L'Impureté et l'Artifice

Réfléchir sur l'art n'est pas donné à tout le monde : il faut être ou très vieux – en instance de médaille ou d'académie, et les textes ont des chances de fleurir leur nostalgie préfunéraire – ou très téméraire, et risquer le casse-gueule en s'offrant comme cible vivante à tous les artistes et tous les critiques à l'affût. Mais si l'on s'appelle Guy Scarpetta, on a peut-être une chance de s'en sortir...

Scarpetta, dans *L'Impureté* puis dans *L'Artifice*, montre une obsession : le Baroque contemporain. Un thème lancinant : le « retour du Baroque » (plutôt que le retour au Baroque, précise-t-il heureusement...). Le signe de cela, et qui en constitue l'essence, partout proliférante : le jeu des arts les uns avec les autres, les emprunts, les citations, les rappels, les échos – c'est cela « l'impureté : l'hétérogénéité des registres et des matériaux » – et plus encore l'illusion permanente, poussée à son paroxysme – c'est ça, « l'artifice ». Les grands illustrateurs de cette veine : au cinéma, Schroeter et Ruiz (*La ville des pirates*), en littérature le Cubain Lezama et l'Italien Gadda, en architecture les frères Asam, au théâtre Foreman et Kantor, à l'opéra Meredith Monk (*Recent Ruins*), et dans les arts de la scène Bob Ashley et Laurie Anderson.

Épiphénomène ? La voix d'Arielle Dombasle co-exécutant la Cantate BWV 78 de Bach avec l'ordinateur « 4X » de l'IRCAM...

Fallait-il deux livres pour dire cela ? Dans *L'Impureté*, Scarpetta le polémiste règle son compte (une fois pour toutes on l'espère) à l'idée d'« avant-garde », sous-tendue par l'illusion de progrès en art. Dans *L'Artifice*, Scarpetta le récidiviste prend ses distances par rapport à un autre concept fourre-tout et qui a beaucoup « dévié » depuis Lyotard, celui de « post-modernisme », qui, au nom du « post », justifie le n'importe quoi en art – y compris les « régressions » les plus flagrantes (intéressant de voir l'auteur se prendre lui-même au piège qu'il dénonce : s'il n'y a pas de progrès en art, il ne peut pas y avoir « régression »...).

Mais oublions cela.

On sent très bien ce que Scarpetta veut dire, ou dénoncer, puis proposer.

a) L'avant-garde est un truc auto-publicitaire.

b) Le post-modernisme n'est rien de plus que le droit un peu honteux de se dire essoufflé quand on n'en peut plus de « faire » du nouveau...

c) Le Baroque est un concept utile : il « traite » bien les divers courants actuels et nous aide à en voir les grands axes, sinon la direction.

d) Et comme Gorbatchev démantèle, obligeant à une véritable révolution des esprits, de même on ne peut plus penser l'Histoire de l'art en termes de dualisme ou de dualité, de noir/blanc, de fond/forme ou d'avant/après. Ce qui est nouveau – non : ce qui a peut-être toujours existé (on voit le bouleversement du langage) – c'est ce qu'il appelle le traitement du majeur par le mineur,

et vice versa : la présence, au fond, dans toutes les oeuvres d'art d'éléments que la grande culture serait tentée de considérer comme impurs, mais qui n'en contribuent pas moins, chacun à leur niveau, à la constitution du « chef-d'oeuvre ». Mahler « impur », c'est Mahler bâtissant des symphonies sur des chansons tirées du folklore...

Pour cette trouvaille ancienne rebaptisée ; pour son esquisse de bibliographie sur le Baroque ; pour sa réhabilitation de l'Europe centrale en art (Kundera, Danilo Kis, Broch, Schoenberg et Kokhoska, Musil et Kafka) ; pour sa proposition d'« analyse transversale » (baroque) des oeuvres et sa quête d'une « modernité conséquent avec la tradition », il faut lire Scarpetta (surtout *L'Impureté*).

Les petits défauts de l'auteur ne lui appartiennent pas en propre : ils sont ceux d'une certaine intelligentsia parisienne qui ne peut rater une occasion d'esbrouffe ou de rond-de-jambe lexical devant le parterre illuminé... Mais c'est agréable, et on a envie de se dire « ce type est brillant ». Correction : il est habile, et beau parleur. L'écriture en vidéo-choc n'évite pas toujours le gagaïsme grand style à la sauce Baudrillard salivant devant ses jouets américains. Inter-titres d'un chapitre : danse, tour détour/ les sixties/ le mouvement brownien/ Godard/ rococo/ majeur et mineur/ coefficient sexuel – quatre paragraphes par sujet en moyenne, faut le faire...

À part ça, Madame la Marquise, il faut savoir gré au Monsieur d'avoir définitivement enterré les « post-modernes »... ■

Richard Dubois

références

Philippe Breton et Serge Proulx, *L'explosion de la communication. La naissance d'une idéologie*, Boréal/La découverte, Montréal/Paris, 1989 ; 288 pages.

Concilium 1989 – 221, La révolution et l'Église.

Communio XIV – 3-4, La Révolution.

Monique Hamelin, *Femmes et prison*, Montréal, Éditions du Méridien, 1989 ; 270 pages.

Guy Scarpetta, *L'Impureté* et *L'Artifice*, Paris, Grasset, 1985 et 1989 ; 389 et 314 pages.

MONUMENTA NOVAE FRANCIAE
IV

LES GRANDES ÉPREUVES (1638-1640)

par Lucien Campeau, S.J.

Les lecteurs et lectrices de *Relations*
savent vaguement ce qu'étaient les Relations de Jésuites.

Textes que l'on pense introuvables.

Par bonheur, le père Lucien Campeau, S.J., a entrepris
de procéder à l'édition complète et critique
de tous les textes jésuites anciens.

Dans *Monumenta Novae Franciae, IV*,
vous trouverez tous les textes de la période 1638-1640,
dont les Relations de cette période
mais aussi d'autres documents moins connus.

Une source indispensable et de première main pour l'historien.

Un volume fascinant pour toute personne.

808 pages 95 \$

Bellarmin/IHSI



Éditions Bellarmin

8100, boul. Saint-Laurent
Montréal (Québec) Canada
H2P 2L9 — Tél.: (514) 387-2541

relations

octobre 1989 2,50 \$ no 554

SOMMAIRE

face à l'actualité 227

Le Rapport Delâge : décevant (A.B.) – Assez humble pour s'ouvrir ? (F.M.) – Militaires et civils du Chili et d'ailleurs (C.J.) – L'éducation catholique en débat (R.-R.M.)

dossier 233

Gisèle Turcot	Des politiques d'habitation	234
Denise Piché	Se loger à Québec	235
Gisèle Turcot	Des logis et des pouvoirs	238

en bref 232

articles 242

Pierre-André Albertini	L'Afrique du Sud	242
Marie-Thérèse van Lunen Chenu	L'avancée oecuménique du peuple de Dieu	245
Rafael Montano	Un accord important	249

lectures 251

Photographie de la page couverture : Paul Hamel

NOTRE PROCHAINE SOIRÉE RELATIONS

Pour renseignements, écrire ou téléphoner à Francine Tardif ou Pauline Roy : 387-2541.

Surveiller l'annonce qui paraît dans *Le Devoir*, le jour même de la rencontre.

Le lundi 16 octobre 1989, de 19h30 à 22h00, à la Maison Bellarmin
25 Jarry ouest (métro Jarry). L'entrée est gratuite.

octobre 1989

Courrier de la deuxième classe; enregistrement no 0143
Port payé à Montréal
8100 boulevard St-Laurent, Montréal H2P 2L9